

HISTOIRE & ETHNOLOGIE EN PIÉMONT CÉVENOL

N° 32 bis - novembre 2020 - nouvelle série



les
Cahiers
du
Haut-
Vidourle

Les amis de Cléo



Saint-Hippolyte-du-Fort

LES CAHIERS DU HAUT-VIDOURLE

Histoire & Ethnologie en piémont cévenol

paraissent deux fois l'an, *si notre muse le veut*

Ils sont édités par

Les amis de Clio

association loi 1901 (J.O. du 20/12/1995)

lesamisdeclio@laposte.net



Directeur de publication : Roland Castanet

Comité de rédaction :

Odon Abbal, Florian Cadoret, Roland Castanet, Sylvie Crégut,
Véronique Fiol, Thierry Ribaldone, Bernard Schira

Cette association a pour objet de valoriser et de mettre à la portée du plus grand nombre le patrimoine historique et ethnologique de la région de Saint-Hippolyte-du-Fort et de l'ensemble du piémont cévenol.

(article 2 des statuts du 20 septembre 2015)

Chaque auteur assume les opinions exprimées dans son texte.

Sauf indication particulière, les photos, y compris celles des documents et des cartes postales anciennes de collections particulières, sont des auteurs des articles.



Ce numéro 32 bis a été imprimé à 100 exemplaires
par

A2C Éditions

34920 LE CRÈS

dépôt légal à parution : novembre 2020

ISSN : 1245-2769

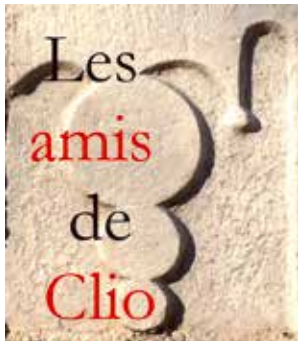
LES CAHIERS DU HAUT-VIDOURLE

Histoire & Ethnologie en piémont cévenol

SOMMAIRE

Numéro 32 bis – novembre 2020

<i>Femmes & Hommes de soie</i>	1
<i>La production de soie dans les Cévennes, 1903</i>	5
présentation par Odon Abbal de la thèse de doctorat en droit de Charles Teissier du Cros	
<i>Les fileuses, du travail à la grève de 1906</i>	29
par Sylvie Carteirac-Crégut	



Les amis de Clio

Mas d'Icard

30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

cahiers.haut-vidourle@laposte.net

et sur la toile Internet :

cahiershautvidourle.wix.com/cahiershautvidourle

prix au numéro : 5 euros

ISSN 1245-2769

Femmes & Hommes de soie

Au fil des numéros des *Cahiers du Haut-Vidourle* consacrés à la production et à la transformation de la soie dans les Cévennes, nous avons vu l'importance, depuis les origines, de la main d'œuvre féminine dans cette activité.

Aujourd'hui encore, les ateliers qui perpétuent cette tradition, et nous avons oublié *Éminence* à Sauve dans notre énumération du numéro 32, ont une majorité d'employées.

Les articles de ce numéro, et en particulier celui de Sylvie Carteirac-Crégut sur les fileuses, détaillent les rudes conditions de vie de ces femmes, et des hommes aussi bien sûr. Ils décrivent à la fois une activité omniprésente et son lent dépérissement au XX^e siècle.

Dans la mémoire collective, cette époque est pourtant évoquée comme une période prospère, et même joyeuse. Odon Abbal donne des indications pour comprendre comment ce mythe d'un âge d'or fut construit : le pays de la soie n'était pas un pays de cocagne¹ !

Nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet mais nous espérons que le lecteur de ces trois numéros de notre revue, qu'il soit d'une famille qui a connu cette époque ou qu'il

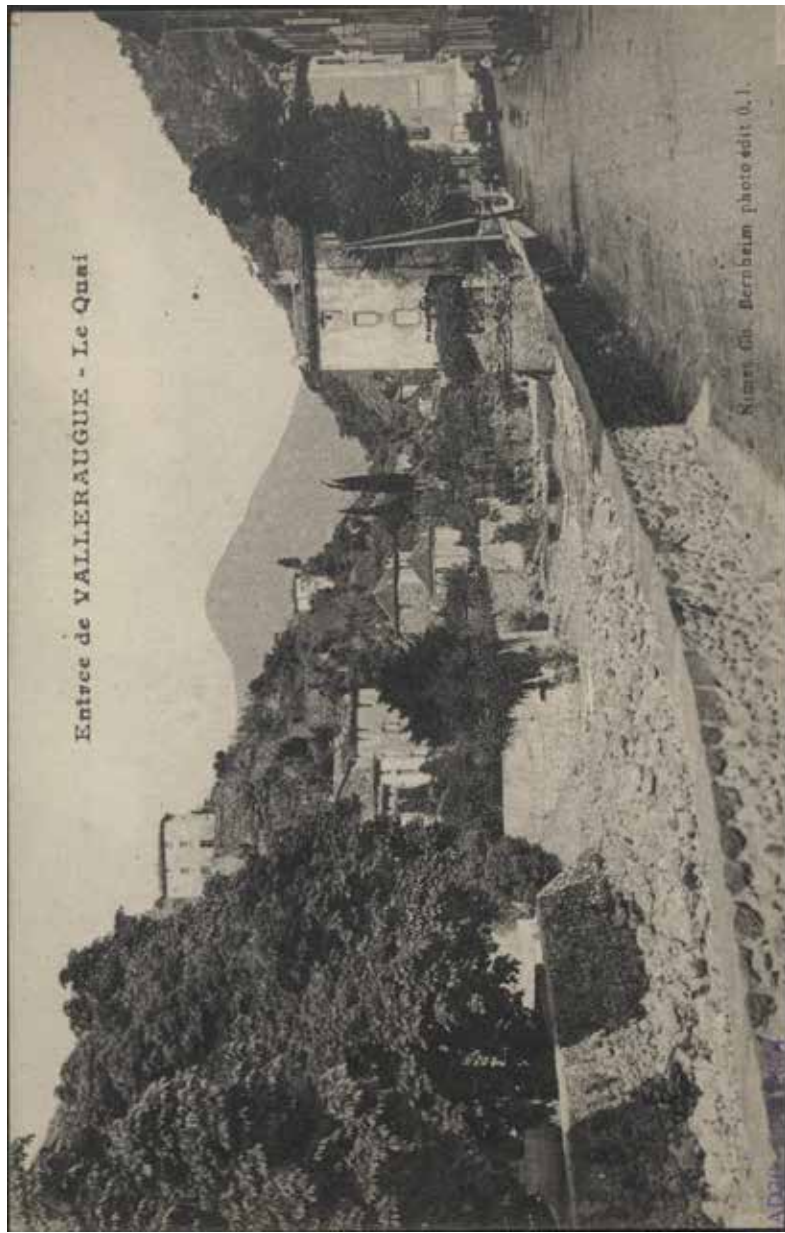
1 - L'expression viendrait de la richesse engendrée par le pastel, qui se conditionnait en « cocagne », depuis le XIII^e siècle dans la région de Toulouse, jusqu'à ce que l'indigo arrive d'Amérique... Vraisemblablement un autre mythe d'âge d'or.

ait découvert cette tradition en arrivant dans les Cévennes, pourra mieux comprendre pourquoi les vestiges agricoles et industriels de la soie sont si nombreux ici et pourquoi cette histoire hante tout notre passé .

Les *Cahiers du Haut-Vidourle*, comme ils l'ont fait à l'occasion pour l'histoire religieuse, essaient de présenter une Histoire entièrement appuyée sur des documents, qui veut certes s'appuyer également sur la Mémoire, mais sans jamais confondre les deux. C'est justement le respect de cette mémoire qui permet à l'historien d'en discerner l'origine, les tenants et les aboutissants, en construisant le récit historique au plus près de ce qu'ont pu vivre les habitants de notre région. Trop souvent l'oubli de cette histoire apporte la reproduction de malentendus ou même de conflits, au lieu de permettre une analyse sereine du présent, voire de l'avenir.



*Le 19 septembre 2020, Valleraugue (commune de Val d'Aigoual) a subi une fois de plus une terrible inondation.
La ville, comme toujours, saura se relever.*



*Valleraugue, la grande cité séricicole, berceau de la famille des filateurs Teissier du Cros.
L'Hérault est à sec ! Carte postale, début XX^e s. - Arch. dép. du Gard - 11 Fi 2874.*

LA
PRODUCTION DE LA SOIE
DANS LES CÉVENNES

PAR

Ch. TEISSIER DU CROS

Docteur en droit
Lauréat de la Faculté de Montpellier

« C'est par le temps et par la patience
que la feuille du mûrier devient satin. »
(Proverbe persan)

PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE

Libraires-Éditeurs

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

1903

Une thèse sur la production de la soie dans les Cévennes au début du XX^e siècle

En 1903, Charles Teissier du Cros soutenait sa thèse de doctorat en droit intitulée *La production de soie dans les Cévennes*¹ sous la direction du professeur Charles Gide. Cet ouvrage est encore une référence pour qui s'intéresse à la fois à l'histoire de cette activité et à ses perspectives à l'aube du XX^e siècle dans les Cévennes². Si la thèse est soutenue à Paris, la recherche s'est effectuée entre Gardois. Charles Gide, natif d'Uzès, après avoir suivi des études de droit, avait été nommé professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de Bordeaux en 1874, puis à Montpellier en 1880, avant d'obtenir une chaire en 1898 à la Faculté de Droit de Paris. Une soutenance traitant d'économie qui se déroule dans une faculté de droit peut surprendre de nos jours, mais c'est une des caractéristiques de l'enseignement de l'économie en France, sa mise en place est très tardive.

Si la première chaire d'enseignement de l'économie politique, confiée à Jean-Baptiste Say, fut créée en 1820 au Conservatoire

1 - Charles TEISSIER DU CROS, *La production de la soie dans les Cévennes*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1903, 176 pages.

2 - Il fait partie de l'anthologie rassemblée par Patrick CABANEL (dir.), *Dire les Cévennes : mille ans de témoignages*, Montpellier, Presses du Languedoc/Club Cévenol, 1994.

des arts et métiers, l'Université ne s'ouvrit que très timidement (à la faculté de droit de Paris) à cette nouvelle discipline qu'en 1864. Toutefois, l'économie était alors, pour reprendre l'expression de Pascal Le Merre, « cantonnée au rang de discipline auxiliaire du droit³ ».

Ce travail est bien celui d'un économiste et relève de l'économie politique. Celle-ci a trois objectifs :

- celui de décrire les mécanismes économiques, de montrer comment marche la machinerie économique.
- elle décrit l'actuel, la situation économique présente, elle fait état de la conjoncture et en tire des prévisions à court terme.
- elle cherche à établir des lois du développement économique⁴.

Quand Charles Teissier du Cros soutient sa thèse, l'économie cévenole a vécu son âge d'or, elle est en difficulté suivant l'analyse de Philippe Joutard⁵ et les problèmes rencontrés concernent en premier lieu l'industrie de la soie. Il est intéressant de voir comment un contemporain, bien au fait des événements survenus localement, pouvait analyser la situation et de soumettre ses conclusions au regard des historiens un siècle plus tard.

Présentation de l'ouvrage

Dans l'introduction, l'auteur fait appel aux mythologies grecque, indienne et chinoise pour rappeler les origines lointaines de la soie longtemps apanage exclusif de l'Orient. Mais dès ses origines il s'est établi « une solidarité instinctive entre les êtres et les choses, que les partisans de la solidari-

3 - Denis CLERC « L'enseignement de l'économie en France », Fond. G. Péri, « Nouvelles FondationS », 2006/2, n° 2, p. 76.

4 - Jean BOUVIER, *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains (XIX^e-XX^e S.)*, Paris, Sedes, 1977, p. 10.

5 - Philippe JOUTARD (dir), *Les Cévennes de la montagne à l'homme*, Toulouse, Privat, 1985, p. 269.

té volontaire trouvent toujours encourageant de constater ». Hommage est rendu au maître, adepte de la solidarité⁶. La soie est affaire d'État et son histoire se confond avec celle du luxe. La problématique est posée : « comment se forme dans un pays une industrie de luxe et quelles sont ses chances de survie ? ». L'étude porte sur les départements du Gard et de l'Ardèche qui produisent « près de la moitié des cocons récoltés en France ». La filature locale domine la production nationale et n'est concurrencée en qualité que par la production piémontaise. L'auteur limite son étude à la sériciculture et à la filature. « Le développement de l'industrie dans quelques vallées cévenoles peut nous en apprendre plus que l'histoire du monde » affirme-t-il. Il veut rechercher à travers le passé « l'intime structure des intérêts en action », les retrouver à leur « point d'irruption historique⁷ » quand « les faits dépouillés de leur complexité se livrent à l'historien » et il se propose « de contrôler par l'histoire même l'affirmation des pessimistes, pour qui la production cévenole de la soie passerait bientôt au rang de souvenir ». Démarche audacieuse de l'économiste qui veut trouver dans le passé des raisons d'espérer au présent. L'ouvrage se présente en deux grandes parties intitulées sans surprise, le passé, et le présent.

Le passé

Cette première partie est divisée en six chapitres. Le **premier** traite « des commencements » d'une industrie de luxe « presque organisée de toutes pièces et maintenue artificiellement par une perpétuelle intervention de l'État ». « Le tissage, la grande fabrique lyonnaise » en forment les premiers éléments. L'initiative est à porter au crédit de Louis XI qui avait installé des ouvriers italiens à Lyon au grand dam

6 - C'est le thème de l'un des cours de Charles Gide au Collège de France.

7 - L'auteur fait référence aux historiens allemands, ce concept d'irruption isolée définit le point où un phénomène apparaît pour la première fois, Rudolf von JHERING, *Les Indo-Européens avant l'histoire*, Paris, A. Marescq aîné, 1895, p. 355.

des marchands locaux. L'activité s'était par la suite repliée sur Tours. Ce n'est que sous François I^{er} qu'une petite colonie de tisseurs italiens put s'établir dans la cité rhodanienne avec l'accord cette fois des commerçants, en 1536. Le succès est rapide « en 1554, peu après la mort du [roi], on estimait que douze mille personnes, à Lyon, vivaient du travail de la soie⁸. »

L'auteur arrête là son historique de la soierie lyonnaise pour décrire la mise en place paradoxale de l'industrie de la soie dans le temps et en tous lieux. En premier vient la fabrication, puis l'ouvraison⁹, l'éducation des vers à soie et la filature. Les historiens font la même observation. « Le travail de la soie est subordonné aux commerçants de soieries. L'industriel ou l'artisan n'apparaissent qu'au second plan. Souvent, ils donnent uniquement leur travail : le commerçant fournit la soie grège et vend les étoffes ; il impose ses désirs au tisseur, qui est seulement un façonnier. Il y a là une suprématie du commerce qui doit tenir à son étendue même¹⁰. » Dans le cadre même du processus d'élaboration du produit, une règle s'impose : « le sort des tissages n'était point attaché aux destins de la sériciculture locale¹¹. » Comme ailleurs, c'est donc l'industrie de la soie qui entraîne le développement du mûrier en Cévennes.

D'où viennent le mûrier et le ver à soie ? Certaines traditions des Pyrénées attribuent son introduction aux Maures, une espèce de ver à soie porte le nom de moricaud, d'autres le font venir par les Alpes, aujourd'hui le consensus se dégage. « Il est probable que leur propagation ait emprunté en réalité presque simultanément ces deux chemins, comme ce fut le cas pour de nombreuses techniques¹². » La présence de

8 - Jean JACQUART, *François I^{er}*, Paris, Fayard, 1981, p. 256.

9 - Action qui consiste à séparer grossièrement les touffes des matières premières textiles.

10 - Germaine VEYRET-VERNER, « L'industrie de la soie dans les Alpes du Nord », *Revue de géographie alpine*, tome 30, n°1, 1942, p. 125.

11 - *Ibidem*, p. 126.

12 - Françoise CLAVAIROLLE, *Le magnan et l'arbre d'or : Regards anthropo-*

l'arbre dans la région est attestée, mais il sert davantage de lieu d'ombrage et n'est que peu exploité, le jeune Platter en admire une magnifique allée dans le jardin du connétable à Alès en 1598¹³. L'arbre serait pour quelque temps encore apprécié pour la poésie de son ombre, avant de devenir des siècles plus tard le témoin ostensible d'un passé révolu¹⁴.

Le **deuxième chapitre** s'attache aux premiers encouragements officiels et à l'œuvre d'Henri IV. L'auteur décrit les initiatives limitées en efficacité depuis Louis XI et François I^{er}. Henri II est le premier souverain à nommer « une sorte de surintendant de la soie » en la personne d'Antoine Carras et son œuvre est poursuivie par Catherine de Médicis. Mais c'est sous Henri IV que se met en place « une véritable tentative d'économie expérimentale, le roi ayant été effrayé par le montant des importations de soie. Il s'appuie sur les travaux d'Olivier de Serres et de Laffemas, véritables missionnaires de la soie », qui démontrent que la plantation de mûriers ne nuit pas aux autres travaux de la terre. Mais le succès n'est point au rendez-vous : méfiance paysanne, des autorités, attitude hostile du clergé contre une économie de luxe sont autant d'obstacles à franchir. Les plantations nouvelles s'appuient sur les centres existant de Tours, d'Orléans et de Lyon au détriment des terres du Midi. Les historiens aujourd'hui attribuent une

logiques. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003, p. 29.

13 - Charles TEISSIER DU CROS, *La production de la soie dans les Cévennes*, *op. cit.*, p. 17. Ce passage figure dans *Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559, 1595-1599 : notes de voyage de deux étudiants bâlois publiées d'après les manuscrits originaux appartenant à la Bibliothèque de l'Université de Bâle*, Montpellier, Camille Coulet, 1892. p. 374.

14 - « L'arbre atteste l'existence de l'événement auquel il a participé, sa présence en entretient le souvenir. Par son existence même, il le commémore. Regarder de tels arbres ne concerne que la vision immédiate, l'admiration qu'au besoin leur apparence suscite, c'est s'abandonner au sentiment de la profondeur historique. », Alain CORBIN, *La douceur de l'ombre, L'arbre source d'émotions de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Fayard, 2013, p. 30-31.

partie de l'échec au mode de financement qui reposait sur les seuls contribuables ce qui paraît plus convaincant¹⁵.

Le **troisième chapitre** débute avec les difficultés rencontrées sous Richelieu. Si l'élevage du ver à soie continue de se développer dans le Midi, il n'atteint pas encore les vallées cévenoles concernées par l'étude. Pendant trois siècles la carte séricicole évolue à l'inverse de ce qu'elle était sous Henri IV et ce, sous l'impulsion gouvernementale. La part de Colbert est indéniable mais il aurait persisté dans l'erreur de développer les plantations dans le Nord et le Centre au lieu de l'intensifier dans le Midi. C'est l'intendant Bâville qui « fut le premier à se préoccuper de l'activité séricicole dont il avait reconnue le premier l'importance dans sa province ». L'intendant a surtout remarqué que le paysan cévenol est un artisan de la laine plutôt que de la soie¹⁶. Il publie une ordonnance en 1689 pour planter des mûriers le long des chemins, il défend l'arrachage des arbres malades. De leur côté les États de Languedoc achètent des graines en Italie et en Espagne. L'hiver de 1709 est fatal aux châtaigniers et aux oliviers. Ils sont alors remplacés par des mûriers. Charles Teissier du Cros relativise cette expansion en se rapportant aux seuls procès-verbaux des États de Languedoc qui signalent que personne ne s'est présenté pour « des pépinières de mûriers ». Pourtant d'après Françoise Clavairolle, c'est bien la catastrophe climatique qui va ouvrir la voie à la prospérité séricicole en donnant à la culture du mûrier une impulsion décisive. Elle cite notamment « le recensement effectué dans le diocèse d'Alais, [où] le nombre de mûriers plantés au cours de l'année 1754 s'élève à 23 650¹⁷ ». Si les nobles et les bourgeois s'inscrivent dans le mouvement, les paysans sont d'abord plus réticents, l'arbre

15 - Jean-Pierre BABELON, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1984, p. 788-790.

16 - Philippe JOUTARD (dir), *Les Cévennes de la montagne à l'homme*, op. cit., p. 98-100.

17 - Françoise CLAVAIROLLE, *Le magnan et l'arbre d'or : Regards anthropologiques*, op. cit., p. 49.

ne nourrit pas, ils craignent de nouveaux impôts, seules des primes à la plantation parviennent à les convaincre tandis que les feuilles de mûriers sont déclarées insaisissables par le fisc. L'État prend la dépense à sa charge. Au milieu du XVIII^e siècle l'objectif est atteint.

Il convient alors de développer la valeur de la soie produite. Le moulinage se développe tardivement dans les Cévennes et au XVIII^e siècle l'industrie est alors en pleine croissance, « les progrès lents mais continus, de la sériciculture permettaient l'espoir de rendre la filature plus active. » Malgré des tentatives pour mettre en place des filatures dignes de ce nom, la majeure partie du tirage s'effectue à domicile, cependant vers le milieu du siècle la carte du pays de la soie commence à se dessiner. Les soies du pays se vendent essentiellement aux foires d'Alais et de Beaucaire. Les acheteurs imposent leur prix « au préjudice des cultivateurs toujours pressés de vendre leurs cocons. » Malgré les interventions de l'intendant, le producteur subit la loi du marché, les cours de la matière première sont toujours fixés au plus bas.

La quatrième chapitre analyse les raisons de l'insuccès des encouragements officiels pendant l'Ancien Régime. En effet, « malgré l'intérêt généreusement porté à cette œuvre par l'élite de la population [...] les résultats ne furent jamais en rapport avec les efforts officiels¹⁸ ». Si l'industrie a pris racine, elle est mise en difficulté par la politique douanière et la politique religieuse. Depuis les origines, la douane de Lyon gère l'entrée et la circulation des soies dans le royaume. Ce n'est qu'à partir de 1687 que les producteurs languedociens purent envoyer leurs soies à l'étranger sans passer par la capitale rhodanienne, et seulement en 1758 que les soies originaires

18 - Parmi ces efforts pour soutenir la production de la soie dans la région, il faut signaler la volonté de privilégier la production de soie blanche jugée plus rémunératrice que la soie jaune. Odon ABBAL et Roland CASTANET, *Ors et ombres des années Lumières, Quarante ans de la vie de Sauve (1755-1794, Sauve, Association Florian, 1994, p.50-51.*

circulèrent libres de droit dans le pays. Institutionnellement le Languedoc avait été soumis *de facto* à l'influence lyonnaise.

La Révocation de l'Édit de Nantes expulse du pays plusieurs centaines de milliers de protestants, dont des Cévenols¹⁹. Nîmes est particulièrement touché par ces événements au point qu'un mémoire s'alarme de l'ouverture de manufactures nouvelles avec main-d'œuvre cévenole à l'étranger, notamment à Londres et à Lausanne. La diaspora protestante et cévenole n'est pas un mythe. Mais l'auteur reconnaît d'autres entraves à la mise en place de l'industrie dans la région, à la fois structurelles et culturelles. En effet, malgré la volonté de l'État, le tirage des cocons reste encore dominé par des tourneurs individuels et non mécanisés. Les maladies n'épargnent pas le ver à soie, notamment la muscardine présente en Languedoc en 1744, les paysans arrachent souvent les mûriers plantés il y a peu « avec tant de répugnance ».

Le **cinquième chapitre** aborde le développement de la production cévenole pendant le XIX^e siècle. La Révolution entraîne une baisse brutale de la production des cocons et de la soie. Depuis la campagne d'Italie, les soies piémontaises « considérées comme françaises » concurrencent durement la production cévenole. Sur place, la production reprend avant même la Restauration. Depuis Paris, des voyages d'études sont organisés à l'étranger, des missionnaires de la soie sont envoyés dans la région pour développer les méthodes nouvelles proposées par Camille Beauvais dans l'École des Bergeries de Sénart²⁰. Ces pratiques nouvelles dites « pari-

19 - Michelle MAGDELAINE, « Les Cévennes et le Refuge huguenot », *Causses et Cévennes*, actes du colloque *Les Cévennes et l'Europe*, 1992, n°4, p. 229, estime entre 4000 et 9000 le nombre de fugitifs cévenols dont une grande majorité exerçant une profession dans le textile.

20 - Mau CHUAN-HUI, « Les techniques séricicoles chinoises dans le développement de la sériciculture française de la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle », Liliane HILAIRE-PÉREZ, Natacha COQUERY, Line SALLMANN, Catherine VERNA, *Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences, Artisans, industrie. Nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos*

siennes » sont cependant accueillies avec scepticisme par les paysans. Les grandes magnaneries poursuivent leur développement. Mais leurs promoteurs sont la plupart du temps des propriétaires qui disposent d'une main-d'œuvre peu onéreuse et qui pouvaient assurer en autarcie l'alimentation des vers. Les plantations de mûriers se multiplient tandis que la spéculation s'exerce sur la production de feuilles.

Le moteur à vapeur « arrache au foyer domestique le patriarcal dévidage des cocons » notamment avec l'invention de l'ingénieur Gensoul²¹. Le nouveau procédé (1803) supprime l'harassant travail des vireuses, mais il a pour conséquence la disparition des ateliers de filature à demi agricoles au profit des filatures modernes. C'est la vérification du processus décrit par Karl Marx, — que Teissier du Cros ne cite pas, alors que l'analyse date pourtant de 1867 —, « la concentration de machines-outils dans de grandes manufactures pousse à l'emploi de la vapeur, la concurrence de celle-ci avec la force musculaire de l'homme accélère de son côté le mouvement de concentration des ouvriers et machines-outils dans de grandes fabriques²². »

Ces progrès indéniables de la production sont remis en question par les maladies du ver à soie. L'État procède alors à l'importation de graines japonaises jugées plus résistantes mais les épizooties persistent. De Quatrefages le premier, à Valleraugue, décrit les symptômes de la pébrine²³. Pasteur est envoyé à Alais en 1865, au bout de quelques années il établit

jours, n° 52, 2004, p. 417. « Camille Beauvais [...] conçut une construction de magnanerie facilitant l'aération. En même temps, il raccourcit la durée d'élevage en augmentant la température de la chambre et la fréquence des repas des vers. [...] Ces procédés permettaient d'obtenir une quantité de soie plus abondante et d'économiser les frais d'élevage avec moins de main-d'œuvre et de feuilles pour la nourriture. »

21 - Jean-Jacques BOUCHER, *Le dictionnaire de la soie : découvrir son histoire de ses origines jusqu'à nos jours*, Paris, Lenore, 2015, p. 260.

22 - Karl MARX, *Œuvres*, I, *Le Capital* Paris, NRF, 1972, p. 1319.

23 - Lire une courte biographie par Olivier POUJOL, « Il y a cent ans, mourait Armand de Quatrefages, *Lien des Chercheurs cévenols*, 1992, n° 91, p. 37-38.

que l'éradication du mal réside dans la sélection des œufs de papillons (la graine). Les rendements reprennent et sont particulièrement élevés dans les années 1895 et 1900. La sélection des graines étant désormais plus rigoureuse, en 1902 les importations de graines ne présentent plus qu'une incidence commerciale mineure.

Le **sixième et dernier chapitre** de la première partie se penche sur la crise de la sériciculture et de la filature avant l'établissement des primes. L'ouverture du canal de Suez en 1869 a eu pour conséquence l'importation massive de cocons étrangers. Dès 1876, les importations sont supérieures à la production locale. Les sériciculteurs réclament des tarifs protectionnistes surtout contre les soies italiennes. Ces demandes sont rejetées par les soyeux lyonnais. En « novembre 1889, s'était constitué le Comité de défense du marché des soies de Lyon pour qu'il ne soit pas mis de droits de douane à l'entrée des soies brutes (en cocons et grèges). Des comités identiques s'étaient créés à Saint-Etienne et Saint-Chamond. Mais la sériciculture était une activité en plein déclin qui n'assurait que 13 % de l'approvisionnement national, et malgré les pétitions des cultivateurs et éducateurs de vers à soie du Gard, le Conseil tranchera en faveur de la soierie lyonnaise²⁴. » Les importations entraînent une baisse des prix des cocons et nombre des filatures ferment. Le problème est complexe, comment protéger les producteurs sans nuire aux filatures ? La solution adoptée passe par une suppression des droits sur les soies italiennes et par la mise en place d'une prime au kilo de cocons récoltés en France.

Ici prend fin la première partie consacrée au Passé. L'auteur est un érudit, généralement bien informé mais il navigue incessamment entre le général et le local sans vérita-

24 - Gabrielle CADIER-REY, « Les chambres de commerce dans le débat douanier à la fin du XIX^e siècle », *Histoire, économie et société*, 1997, 16^e année, n^o2. *Les associations économiques et groupes de pression en Europe XIX^e-XX^e siècle*, p. 295.

blement définir la zone géographique qu'il a choisie et cette partie s'achève sans véritable conclusion, la transition vers la seconde partie est inexistante. S'il a bien décrit l'histoire de l'industrie de la soie et ses mécanismes généraux, il n'en a pas dégagé pour autant de lois économiques ce qui peut surprendre pour un tel travail mais il est vrai qu'il s'agit bien d'une thèse d'économie soutenue dans une faculté de droit.

Le présent

Cette seconde partie débute par ce qui aurait dû être la conclusion de la première : les enseignements de l'histoire en ce qui concerne la production actuelle de la soie. Dans les deux autres chapitres qui suivent, l'auteur se penche successivement sur la situation du sériciculteur et du filateur.

Le constat historique montre que l'industrie de la soie est sortie tardivement de la phase agricole et domestique. Une question se pose. L'art de la soie serait-il « naturellement rebelle à l'industrialisation » ? Si son évolution est bien passée par la grande loi économique de la division du travail, l'histoire montre qu'ici l'État fait preuve d'un interventionnisme qui irait au-delà des idées socialistes de l'époque sur ce sujet ! Ce faisant, concrètement, en période de difficulté, l'État ne peut pas ignorer le sort de 150 000 personnes dont il a, à l'origine, encouragé l'activité. Le système en vigueur n'est pas satisfaisant, la prime allouée présente des avantages, car le payeur sait à qui il la paie, mais pour ce qui est des droits de douane, il n'est guère possible de savoir sur qui s'exerce la pression soit sur le consommateur national soit sur le producteur étranger car tout dépend de la fluctuation des prix à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En outre, les primes présentent l'inconvénient de ne pouvoir être budgétisées à l'avance.

L'auteur s'interroge. La prime est-elle un droit ou une aumône ? Outre le devoir de l'État déjà évoqué, il insiste sur la nécessaire solidarité nationale indissociablement liée ici au prestige du pavillon national. Comment remédier aux aléas

de la budgétisation ? Le ton est désormais plus technique.

- il faut définir les ressources à affecter spécialement.
- une clause de sauvegarde estime le montant global à un montant maximum jugé a priori suffisant.

Cette démarche s'appuie sur des études statistiques de cinq ans. Mais l'État est confronté à la fraude, en effet, des filatures ne fonctionnaient que pour toucher la prime, aussi, depuis 1898, celle-ci est limitée au kilogramme. Mais le système est pervers, car en diminuant la prime accordée au filateur qui utilise des cocons étrangers, celui-ci est en difficulté par rapport à son concurrent italien par exemple. Plus que la prime-appoint pour limiter les effets de la concurrence, l'auteur soutient le principe de la prime-encouragement accordée aux filateurs qui modernisent leur matériel. En résumé, la prime « est un mode d'intervention qu'il faut étudier en lui-même, expérimentalement et en fonction de l'histoire ». Cette méthode empirique, montre qu'en l'état au début du siècle, rien n'est arrêté. L'auteur cite un rapport du Bureau de commerce de 1788 qui concluait déjà : « Si le malheur [...] exige des secours plus dispendieux que la conservation n'est utile, les secours formeront une dépense inutile ». La problématique est posée.

Le **deuxième chapitre** se penche sur le sort du sériculteur, le producteur est à la base du système. C'est l'occasion pour l'auteur de se pencher enfin sur la région étudiée qu'il appelle la Cévenne, étendue depuis le col de la Bastide jusqu'aux montagnes de l'Espinouse. Le mûrier est essentiellement l'arbre des granits et des schistes, il voisine suivant les lieux avec le châtaignier ou les céréales. « Une grande vallée de sériciculture est un incroyable spectacle de l'effort humain ». Mais le temps de la prospérité est passé. L'auteur insiste sur les soins portés à l'arbre dont la récolte des feuilles n'est jamais garantie, ce qui lui permet d'évoquer le paysan. Les stéréotypes s'imposent, le Cévenol mène « une vie dure et solitaire [qui peut le rendre] surtout s'il est pro-

testant, rêveur méditatif, concentré, presque sombre ». C'est un homme « entre deux mers » un « faux Méridional », et au passage Teissier du Cros s'élève contre les préjugés émis par son contemporain Edmond Demolins pour qui l'arboriculture languedocienne entretiendrait la paresse car il fournit du pain sans effort et ainsi le châtaignier a une influence déprimante sur les populations²⁵ ! Demolins a surtout évoqué le Limousin et la Corrèze, mais son analyse ne fait que véhiculer cette image dévalorisée du Méridional qui se met en place sous la III^e République au début du XX^e siècle²⁶. Teissier du Cros poussant la logique de Demolins jusqu'au bout ironise. « M. Demolins soutiendrait-il que les Cévenols ont été encouragés à solliciter l'appui budgétaire parce que la sériciculture est un métier de paresseux ? »

Cependant, s'il cède à une indignation légitime, il tombe lui aussi dans un déterminisme religieux de mauvais aloi. La routine du Cévenol s'expliquerait par le prétexte « qu'il faut remettre la réussite des chambrées [de cocons] à la volonté de Dieu » ! Toutefois cette « agriculture en chambre », exigeante en propreté donne « une sorte de distinction naturelle aux habitants²⁷, qui contraste, dans les vallées cévenoles, avec l'incurie des Causseards, ou autres paysans des hauts plateaux ». Le *gavot*, le *gavach* ou *gabach*, l'homme des hautes terres méridionales est toujours autant méprisé. La nature ingrate du sol influe sur les hommes « les affine et les oblige, en quelque sorte, à s'intéresser plus aux choses du

25 - Edmond DEMOLINS, *Les français d'aujourd'hui*. I, *Les types sociaux du Midi et du Centre*, Paris, Librairie de Paris, 1898, p. 78 et suivantes.

26 - Jean-Yves LE NAOUR, « L'invention du Midi : une anti-France » dans Christian AMALVI, Alexandre LAFFON et Céline PIOT (dir.), *Le Midi, les Midis dans la III^e République (1870-1940)*, Nérac, Éditions d'Albret, 2012, p. 143, « On a peine à le croire aujourd'hui mais le Midi a été, de 1870 à 1914, l'objet d'un véritable racisme intérieur, la cible d'un vigoureux et surprenant discours de haine. »

27 - Est-ce de l'autosatisfaction d'être un authentique cévenol protestant ? Il est surprenant de relever quelques années plus tard, en 1926, des lignes à l'identique chez le neveu de Charles Gide, André Gide, *Si le grain ne meurt*, Paris, Gallimard, 1955, p. 42-44.

ciel qu'à celles de la terre. De là, ce vieux fond d'idéalisme mystique qui redevient facilement de l'illuminisme chez les femmes. » Teissier du Cros fait à son insu du Demolins à rebours. Aveuglé, il en oublie que toutes les Cévennes ne sont pas protestantes²⁸ !

En quoi consiste le travail des magnaneries ? Ici les « lois naturelles » de l'économie sont confrontées à celles de la création et de la vie. Le ver à soie, *bombyx mori* est un être fragile, il est l'objet de tant de sollicitude qu'il dépend entièrement de l'homme et ne dispose pas du « Génie de la race » que Maeterlinck devine chez les abeilles²⁹. Soumis aux aléas de la sélection par l'homme, l'insecte est devenu une espèce domestique, son environnement est entièrement géré par l'éleveur, « il faut faire coïncider l'éclosion avec la sortie des premières feuilles, car le jeune ver ne peut tout d'abord se nourrir que de pousses tendres. » De plus, le ver est individualiste, chacun effectue ses mues d'après ses propres besoins. L'auteur sensible aux lectures de son temps évoque le travail de l'éleveur qui doit réaliser et sauvegarder « un phalanstère de cénobites³⁰ ». Le sériciculteur veille à l'homogénéisation des cocons. La phase la plus redoutée est celle de la *grande frèze*³¹. Le maître de ferme doit veiller constam-

28 - Robert SAUZET, *Les Cévennes catholiques. Histoire d'une fidélité (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Perrin, « Pour l'Histoire », 2002, 415 p., compte-rendu par Brigitte MAILLARD, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 110-1, 2003, p. 173. « Mais c'est aussi un rappel de l'insondable mystère de la foi : comment pouvait-on être catholique dans les montagnes cévenoles ? Pourquoi ces ruraux se sont-ils montrés opiniâtres dans la foi catholique alors que leurs voisins, parfois très proches, se convertissaient ? Certes tout un ensemble de facteurs « naturels » ou humains peut être évoqué mais il ne suffit pas à expliquer ces choix qui relèvent de la liberté humaine. »

29 - Maurice MAETERLINCK, *La vie des abeilles*, Paris, Fasquelle, 1901.

30 - Allusion aux phalanstères imaginés par Charles Fourier, sorte d'organisme communautaire, *Œuvres complètes, Théorie de l'Unité universelle*, Vol 3, Paris, Société pour la propagation des idées de Fourier, 1856.

31 - Sur toutes ces opérations, Françoise CLAVEIROLLE, « L'Éducation des vers à soie : savoirs, représentations, techniques », *L'Homme*, 1994,

ment à l'approvisionnement du cellier et à la consommation de la magnanerie. Les feuilles servies ne doivent être ni trop humides, ni trop sèches, ni fermentées. Vient le moment de l'*encabanage*, le moment où les vers tissent leurs cocons sur les branches des genêts ou de bruyères préparées à cet effet. Tout ce travail minutieux peut être remis en cause par un brusque changement de température ou d'humidité, tandis que les fléaux classiques rodent : pébrine, muscardine et flacherie. Ils sont tant redoutés que circulent encore parmi les travailleurs l'explication implacable du « mauvais œil³² ». L'actualité confirme la rumeur, l'infection de certaines magnaneries par le *Botrytis Bassiana* sur plusieurs années alimente la croyance aux magnaneries ensorcelées³³.

Alors quelle est véritablement la situation économique du sériciculteur dont l'auteur a tant vanté le savoir faire et que faire pour l'améliorer ? En ce début de siècle le découra-

tome 34 n°129, p. 128, « Lorsqu'ils atteignent le dernier âge, les vers à soie ont multiplié leurs poids de naissance par 10 000 et leur appétit est à son paroxysme : c'est le moment de la grande frêze, qui voit les femmes redoubler d'activité car les vers à maturité consomment plus de 100 kilos quotidiens de feuilles par once de graine. C'est aussi la période où le ver est le plus fragile et nécessite une surveillance constante. »

32 - L'idée circule aussi en Ardèche, Sylvette BÉRAUD-WILIAMS, « Quand l'élevage du ver à soie nous est conté...Souvenirs des Boutières (Ardèche) », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n°3-4/1976. p. 113, « Sans doute chaque récolte sujette au mauvais temps, aux orages trop violents, à la grêle, est-elle vouée au hasard ; mais le hasard qui préside à la destinée des vers à soie semble encore plus imprévisible. Chaque année la récolte risque d'être compromise à tout moment par des maladies que l'on ne s'explique pas, ou que l'on met au compte de quelque porteur de « mauvais œil ».

33 - Le protestantisme ne se défait pas du tréfonds des croyances populaires, Philippe JOUTARD, « Protestantisme populaire et univers magique : le cas cévenol », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n°1-4/1977, p. 145-171. L'auteur donne des exemples de moyens de prévention pour protéger les magnaneries : « La première précaution à prendre est de ne pas montrer son étable ou sa magnanerie à n'importe qui. », « Certaines matières sont aussi des antidotes, telles des têtes de serpent que l'on attache au cou des vaches, ou le sel que l'on place sur une claie de magnanerie. »

gement semble gagner les producteurs. Malgré les primes, leurs effectifs et le fruit de leur travail lui-même stagnent depuis 1896. Quant à la production de feuilles de mûriers elle n'atteint plus les sommets des années 1870. Les maladies cryptogamiques du mûrier— rouille, gommose, oïdium, les tailles excessives ont fragilisé à la longue les plantations et les terres elles-mêmes ont perdu de leur valeur. Comment maintenir l'activité alors que les Cévennes sont en plein déclin démographique ? Les premiers migrants sont comme toujours les plus fragiles économiquement. Quant aux usines qui se développent localement, elles sont étrangères à l'industrie de la soie. L'activité décline là où elle était la plus anciennement implantée et là où les rendements étaient les plus performants. L'auteur en tire une loi : « le zèle séricicole se refroidit dès que le mûrier n'est plus la seule culture possible et qu'il se trouve en concurrence avec tout autre emploi du sol. » Le mûrier reste l'ultime ressource des pays pauvres.

Cet effacement progressif du mûrier s'accompagne d'un déficit de qualité dans le travail des graineurs qui négligent la sélection, et sont concurrencés par la fraude. En pratique, des graineurs vendent « de fermes en fermes des graines à très bas prix et de qualité très suspecte. » La pratique du pécule, supplément gratuit offert par le grainier³⁴ introduit encore plus de mauvaises graines dans le circuit de production. En l'état, la prime de 60 centimes contribue tout juste à maintenir l'activité dans sa médiocrité. Elle ne saurait durer indéfiniment car elle est coûteuse. Peut-être faudrait-il baisser l'impôt sur les terres à mûriers dont la valeur a baissé de plus de moitié ? Structurellement, les sériciculteurs ne sont pas organisés, ils sont individualistes, seuls quelques villages abritent des magnaneries communes. Les syndicats de vente n'en sont qu'à leurs débuts. Alors comment se dessine l'avenir des sériciculteurs ? L'auteur prône un perfectionnement des méthodes, en effet le travail demandé est relativement bref,

34 - personne qui vend des graines au détail en petite quantité, se dit aussi grainetier par la suite.

la main d'œuvre est essentiellement familiale, et le mûrier n'est pas envahissant, la solution réside dans « la production intensive par éducations très petites, mais très nombreuses, provenant de graines saines et alimentées par de grandes plantations de mûriers ». Pour assurer l'avenir les petites magnaneries doivent travailler avec de grandes filatures.

Le **dernier chapitre** de la thèse traite du rôle du filateur « point de séparation entre le travail agricole et le travail manufacturier ». Le filateur procède à l'étouffage des cocons, français ou étrangers. Les chambrées sont jugées d'après des échantillons et les achats se font par grandes masses. Les achats se font généralement en direct chez les producteurs, les marchés de cocons étant plus rares : trois dans le Gard (Saint-Ambroix, Alais, Saint-Hippolyte-du-Fort) et un en Ardèche (Aubenas). Les cocons étrangers s'achètent à Marseille. Ce marché est instable, le filateur joue avec les cours et certains n'hésiteraient pas à provoquer la pénurie et profiter d'une hausse des prix ou de jouer à la baisse par les importations de soie orientale. La prime différentielle encourage désormais le filateur à donner la préférence aux cocons français.

Une fois l'étouffage effectué, le travail de la filature commence. Le cocon est placé dans la bassine et le fil est enroulé sur un tour. La batteuse élimine les vestes supérieures du cocon à la soie défectueuse. La fileuse veille à la ténacité et à la régularité de son fil. Or, en ce début de siècle, les filateurs se plaignent de la diminution de fileuses qualifiées. La fileuse cévenole est indisciplinée, et « la fileuse italienne, avec sa sobriété et la simplicité de ses goûts, vient lui faire concurrence ! » L'auteur ne cite pas une autre main d'œuvre disponible et peu onéreuse, mais cela dépend de quel côté la question est appréhendée : les enfants placés en apprentissage³⁵ !

35 - Daniel MURAT, « Le travail des enfants abandonnés du Gard dans les filatures de soie (seconde moitié du XIX^e siècle) », dans Roland CATY (dir.), *Enfants au travail*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2002, p. 153-157.

Pourtant d'après l'auteur, les ouvrières ont obtenu une diminution du temps de travail mais les salaires sont les mêmes depuis 1820. Les spécialistes estiment que le travail est devenu plus rémunérateur puisque la valeur de la soie a diminué tandis que les salaires n'ont pas baissé. En fait, c'est le profit du filateur qui a baissé, et si la charge salariale est plus lourde cela n'implique pas pour autant un salaire suffisant pour les ouvrières d'autant plus que les patrons ont adopté parfois des techniques de production plus performantes ! C'est bien là un système d'exploitation de type capitaliste avec toutes ses contradictions : immobilisation conséquente du capital, poids de la main d'œuvre et baisse tendancielle des profits ! Mais une partie de l'analyse échappe à l'auteur sans doute trop attentif aux plaintes des industriels, une baisse tendancielle des taux de profit ne s'accompagne pas obligatoirement d'une baisse des bénéfices puisque la tendance à la concentration du capital se traduit par une augmentation de la masse de ces derniers³⁶.

Dans un tel contexte, quels sont les débouchés qui s'offrent encore aux filateurs ? Ils travaillent au sein de réseaux depuis longtemps établis et ils doivent pouvoir disposer de crédits nécessaires pour assurer leur trésorerie. Dans les faits le filateur s'endette au préalable auprès du marchand de soie qui lui fournit souvent des avances pour ses achats. La soie produite n'est donc que la garantie de la dette contractée. Dans certains cas, les marchands sont propriétaires de filatures, c'est là l'amorce d'une concentration verticale. L'intérêt du filateur est donc d'obtenir avant tout la prime ce qui l'oblige à investir dans du matériel (dans des bassines à six bouts par exemple) pour augmenter sa production et sa productivité, mais ceci induit une perte de qualité car l'ouvrière suit difficilement le nouveau rythme imposée. Il s'ensuit une règle de fonctionnement aux effets pervers : si la prime implique réellement un accroissement du capital

36 - Pierre JALÉE, *L'exploitation capitaliste, initiation au marxisme*, Paris, Maspéro, 1974, p. 67.

investi, le travail ouvrier en retour baisse en intensité et en qualité. Les ouvrières s'opposent d'ailleurs aux bassines à six bouts. L'avenir des filateurs passe suivant l'auteur par une vérité économique inéluctable : la sélection. Les meilleurs, seuls, survivront mais ils demeureront sous la menace d'un accaparement de l'activité par les Lyonnais. « L'avenir de la filature cévenole se confondrait ainsi avec les destinées internationales de la métropole des soies. » Ce nouvel angle de vue pose la question de la concurrence internationale.

En conclusion, l'auteur constate que depuis 1870 les positions de l'industrie de la soie française se sont affaiblies. Les productions allemandes et suisses se sont accrues, tandis que Milan pèse d'un poids encore plus important. Mais le pire est à venir, la consommation industrielle de la soie en France diminue. « Il semble donc incontestable que nous assistions à un affaiblissement instantané de la puissance industrielle, d'attraction commerciale et de transformation industrielle de notre marché de Lyon et par voie d'incidence sur l'ensemble de notre pays. » Ici la révolution des transports joue un rôle capital : l'ouverture du canal de Suez (1869) et le percement du Gothard (1882), renforcent la ligne allemande de Gênes-Shangai-Yokohama, de la *Nord Deustcher Lloyd* au détriment des *Messageries maritimes*. Le marché de la soie constitue désormais, un réseau mondial³⁷. L'évolution de la mode exerce une influence non négligeable, la soie est consommée plus massivement et trouve des usages nouveaux (lingerie, corset, costumes de bébés, ombrelles, etc.) ; une véritable démocratisation de la mode est accompagnée du développement de la coquetterie démocratique de la soie.

37 - Il faut rendre hommage à l'auteur d'avoir, comme beaucoup de ses contemporains, compris l'importance de l'ouverture du canal, l'histoire d'une région ou d'une nation ne peut se comprendre sans une ouverture sur celle du monde, celle de la soierie en particulier, Valeska HUBER, « 1869, un canal entre Orient et Occident », dans Patrick BOUCHERON, *Histoire mondiale de la France*, Paris, Seuil, 2017, p.507-511.

Quel regard aujourd'hui ?

Un siècle plus tard cette thèse d'économie est révélatrice du regard porté sur une activité locale par un compatriote qui connaît bien le sujet mais qui l'aborde avec les préjugés de son temps et de son origine sociale. Teissier du Cros est d'origine cévenole et protestante, ce qui explique le choix du sujet de sa thèse à travers laquelle il rend hommage à son bisaïeul Pierre Teissier du Cros filateur en soie à Valleraugue, mais aussi à son pays natal alors en difficulté. C'est un étudiant de Charles Gide, un autre gardois protestant. Le maître a publié en 1884 *Les principes d'économie politique* qui ont donné à la matière ses lettres de noblesse puisqu'elle est désormais institutionnalisée. Charles Gide prône le solidarisme qui ferait de la société des hommes « une grande société de secours mutuels, où la solidarité naturelle, rectifiée par la bonne volonté de chacun ou, à son défaut, par la contrainte légale, deviendra la justice³⁸. » La thèse de Charles Teissier du Cros s'inscrit-elle dans cette démarche ?

Il suit la méthode indiquée par son maître, en premier lieu « observer les faits sans idée préconçue ». L'activité de la soie s'inscrit dans le temps long, sur plusieurs siècles mais elle a toujours été tributaire des impulsions de l'État, elle n'est pas apparue pour répondre à un besoin des populations mais parce que celles-ci y ont été incitées, l'activité apportant un surcroît de ressources à des populations au demeurant souvent démunies. Les Cévenols ont développé leur activité en faisant preuve de qualités indéniables, mais qui ne sont pas l'apanage des seuls protestants auxquels Teissier du Cros fait trop souvent référence. Il décrit une économie qui s'inscrit, — mais le thème n'est pas à la mode à son époque —, dans une histoire mondiale de la France ou plutôt à un moment où l'intégration de la France dans l'économie monde prend plus d'ampleur. La soie vient d'Orient, le mûrier d'Italie et

38 - Alain GÉLÉDAN (dir.), *Histoire des pensées économiques, les fondateurs*, Paris, Sirey, 1982, p.92.

d'Espagne, le savoir-faire est italien, la clientèle habite dans les grandes métropoles mondiales.

Teissier du Cros n'a pas saisi le glissement opéré en quelques décennies dans la politique commerciale de la France qui, en quelques années, est passé du libre échange au protectionnisme, réaction qui reflète à la fois la stagnation démographique du pays et « la faible sensibilité des spécialisations françaises au progrès technologique³⁹ ». Or n'est-ce pas la situation qui domine en Cévennes ? Les montagnes sont désertées et la sériciculture, outre les difficultés liées à sa pratique, n'est pas associée à des filatures performantes. Teissier du Cros cède à un penchant français en affirmant que les soies cévenoles sont « les meilleures du monde ». C'est un réflexe de nostalgique, en n'observant que les deux premières étapes du processus (sériciculture et filature) il se refuse à décrire l'ensemble du processus industriel et l'organisation internationale du marché. Dès lors, les remèdes qu'il propose, outre leur manque d'efficacité, procède du syllogisme économique⁴⁰, habitude dont les Français ont eu beaucoup de mal à se défaire tout comme du protectionnisme face à la concurrence internationale⁴¹.

Il est un domaine que Charles Teissier du Cros n'aborde pas, celui des ouvriers et en particulier des ouvrières. Certes dans ces pages, la femme cévenole est parfois sujette à « l'illumination », elle quitte prématurément la filature pour se marier et ingrate, abandonne son poste au seul profit des travailleuses italiennes. Pourquoi ce silence, alors que tant

39 - David TODO, « L'autre pays du libre-échange », dans Patrick BOUCHERON (dir.), *Histoire mondiale de la France, op. cit.*, p. 500.

40 - Raisonnement déductif ayant sa propre logique et devant fonctionner automatiquement, sans lien avec la réalité du marché.

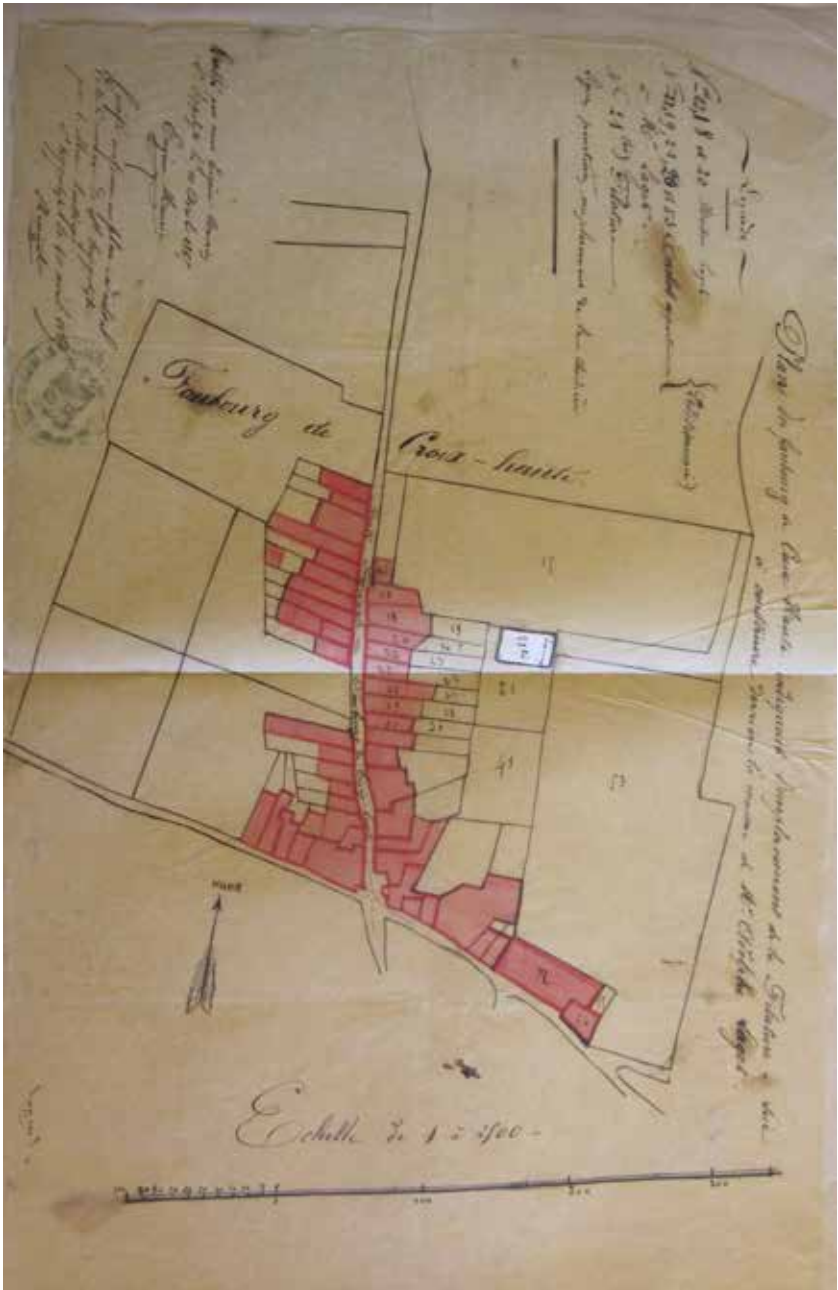
41 - Voir à ce propos les buts économiques français au lendemain de la Première Guerre mondiale, Georges SOUTOU, *L'or et le sang, les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989, p. 840-844. Sur les mentalités françaises dans les années qui suivent, Odon ABBAL, « Réparer pour reconstruire : l'illusion économique en 1919 », *Cahiers de la Grande Guerre*, Association Nationale du Souvenir de la Bataille de Verdun (A. N. S. B. V.), n° 26, 1999, p. 105-111.

d'enquêtes sur la condition ouvrière ont été publiées dans la seconde moitié du XIX^e siècle comme celle de Louis-René Villermé dans le Nord et l'Est de la France (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* : 1840), celle de Frédéric Engels à Manchester (*La situation de la classe laborieuse en Angleterre* : 1844) et celle de Pierre Guillaume Frédéric Le Play avec *Les ouvriers européens* (1855) et *La réforme sociale* (1864). Teissier du Cros tout comme nombre de notables de l'époque, dont Villermé lui-même, fait preuve de paternalisme, en décrivant « la fileuse [qui] redoute le travail, pour peu qu'il devienne pénible. » C'est taire la dureté de la tâche sur laquelle les historiens se sont depuis penchés. Faut-il noter cependant qu'un consensus se dégage ? Interrogées, ces femmes n'expriment que très rarement les conditions contraignantes des filatures⁴². Leurs paroles illustrent une imagerie traditionnelle — mêlant la période de jeunesse à l'idéalisation du passé — qui semble puiser sa logique dans ce que l'on pourrait appeler « l'idéologie de la soie en Cévennes⁴³ ». Sans le savoir, à travers certains passages de sa thèse, bien loin d'une démarche d'économiste, Charles Teissier du Cros a posé les jalons d'une mémoire dorée de la soie dans les Cévennes.

Odon Abbal

42 - Voir cependant l'article suivant de Sylvie Crégut sur la grève des fileuses cévenoles en 1906, 3 ans après la soutenance de la thèse de Teissier du Cros.

43 - Luc BAZIN, « Femmes cévenoles, filatures et soie », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n° 3-4, 1987, *Industrie, techniques et patrimoine*. p. 164.



Saint-Hippolyte : plan joint à la demande d'ouverture d'une filature de soie par Adolphe Laget - Autorisation accordée par le préfet le 2 mai 1865. Arch. dép. du Gard - 9 M 41.



*Une fileuse - vers 1900.
Arch. dép. de l'Ardèche - 79 Fi 291, via histoire-image.org.*

Les fileuses, du travail à la grève (milieu du XIX^e siècle - 1906)

Sans être par trop manichéen, les filateurs étaient des notables dont la fortune venait en partie du travail et de la sueur des ouvrières. Pour réussir et faire fructifier leurs investissements, ils ne pouvaient mélanger affaires et sentiments et leurs décisions semblaient honnêtes et louables pour la majorité des gens qui admiraient leur esprit d'entreprise. Mais en pénétrant le milieu des ouvrières, d'autres vérités se font jour.

Les filatures de soie devinrent de véritables bagnes féminins. Les pauvres fileuses tenues toujours sous le joug patronal souffraient, et le soir arrivaient à la maison fourbues de fatigue pour gagner 1fr.50, pour 14 heures de travail, une misère, juste de quoi ne pas mourir de faim !¹

En 1906 la grève initiée par les fileuses de Ganges est la plus longue et la plus importante de l'histoire de la filature cévenole. Les 708 ouvrières fileuses, dont 95 enfants, employées par les 9 filatures que comptait Ganges sont en grève². Le mouvement s'étend rapidement aux autres filatures des environs puis aux bonneteries pour finalement se répandre dans toutes les Cévennes : Laroque, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Laurent-le-Minier, Anduze, Saint-Hippolyte-du-Fort, Cros,

1 - BERGAMI Karine, *La fille du Fil, la soie, une histoire de femmes cévenoles*, « Poème 1901 », Nouvelles Presses du Languedoc, 2009 - Congrès régional des fileuses - Alais, 1^{er} mars 1908.

2 - Archives communales de Ganges - 7 F 6 - Rapports et statistiques générales, décembre 1906, vues 24 & 25. Déposé à Ganges, ce dossier relatif à la grève de 1906-1907 a été numérisé par les archives départementales de l'Hérault dans Trésor d'archives, 129 PUB 4 (180 vues). <https://archives-pierresvives.herault.fr/>.

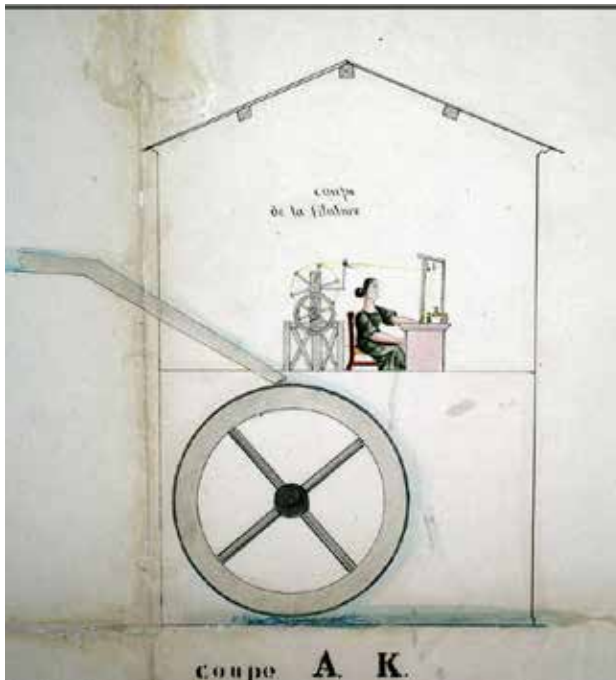
Lasalle, Alès, Le Vigan... Une telle ampleur mais aussi la durée du mouvement inhabituellement longue, étonnent, questionnent. Mais n'est ce pas la suite logique d'une succession de micro-révoltes traitées souvent par le mépris et réprimées parfois durement, des dernières décennies ?

Comment et pourquoi en est-on arrivé là ? Quelles sont leurs véritables conditions de travail ? Quel soutien syndical et politique auront-elles ? Qu'obtiendront-elles après ces mois de lutte ? Qu'en restera-t-il ?

Du travail agricole à la filature

Longtemps le travail de la soie - sériciculture et filature - fut une activité domestique. Chaque famille possédait un tour et filait sa propre récolte de cocons.

À la fin du XVIII^e siècle, le processus de tirage s'industrialise et des ateliers sont bâtis, utilisant d'abord la force hydraulique puis la machine à vapeur.



Croquis du poste de travail d'une fileuse en soie, actionné par une force hydraulique - dossier Gourjon 1845 Arch. dép. de Vaucluse via histoire-image.org.

La suppression des corporations³ accélère la rénovation des modes de fabrication, l'accroissement de la production et la création de nouvelles entreprises artisanales et manufactures, ce qui entraîne une dégradation des conditions de travail des petits ateliers familiaux, puis leur disparition⁴. La femme, cheville ouvrière de la famille, intègre progressivement ces nouvelles manufactures. Les tâches qui leur sont confiées font appel à leur adresse, leur agilité, mais aussi leur patience et leur docilité. Leur travail est d'autant plus apprécié qu'avec la mécanisation, l'effort nécessaire est moindre et la productivité ne cesse d'augmenter. De plus, le fait que ce soit les femmes qui effectuent ce type de travail permet aux hommes de pouvoir se réserver aux tâches plus nobles, ce qui dans l'esprit masculin correspond à celles qui réclament décisions et force physiques⁵.

Vers le milieu du XIX^e siècle les filatures prennent un essor considérable. En 1832, on ne dénombre pas moins de 18 filatures à Ganges⁶ et une dizaine à Saint-Hippolyte-du-Fort en 1836. Le secteur de la soie emploie une main d'œuvre principalement féminine, 80 % des ouvriers des filatures sont des femmes ; seul l'encadrement est masculin. La présence des femmes à tous les niveaux de la chaîne de fabrication est un des aspects le plus remarquable de cette production ; depuis l'éducation des vers à soie, travail agricole, jusqu'au fil de soie, produit des filatures, les femmes apparaissent comme les agents principaux du développement de cette activité.

3 - Selon Turgot (1774) et les économistes de l'époque, les corporations (le terme contemporain était : métiers jurés ou jurandes) étaient un frein à l'innovation technique et ses applications ainsi qu'à la création de nouvelles entreprises. Il est à noter que cette réforme avortée sous Louis XVI fut mise en place à la Révolution.

4 - DENIZOT Paul. « Révolution industrielle et condition féminine: avant, après... », *XVII-XVIII. Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, N°35, 1992, p. 113-121. www.persee.fr.

5 - WAILLY Jeanne-Marie, « Les différentes phases du travail des femmes dans l'industrie. » dans *Innovations* 2004/2 (n°20), p. 131-146 .

6- VITRY-MARTIN Madeleine, *Racontez-moi Ganges*, Clément Imprimeurs, Le Vigan, 2004, 212 p.

Il existe une corrélation tout à fait particulière entre les filatures et le milieu dans lequel elles se sont développées. D'une part, les savoirs techniques et les savoirs paysans sont étroitement imbriqués, d'autre part, l'activité d'élevage des vers à soie, la sériciculture, tributaire des conditions écologiques, soumet l'industrie à ses propres rythmes⁷.

Qui étaient-elles ?

Des femmes de tous âges étaient employées dans les filatures : enfants, jeunes filles, orphelines, femmes mariées ou non. Ces femmes appartiennent pour la plupart à la classe la plus pauvre. La jeune ouvrière vivait généralement avec sa famille et son maigre salaire était considéré comme un revenu d'appoint venant en complément de celui qui la loge et nourrit, père ou mari.

*Quand j'ai eu mon certificat (1908), il fallait faire quelque chose, j'ai bien travaillé un an à la maison, mais ça ne rapportait pas, alors je suis allée à la filature pour gagner 15 sous par jour... Un an pour gagner ça, petit à petit ; une fois que j'ai su filer, j'ai gagné deux francs par jour et ces deux francs, c'était apprécié à ce moment-là. Je les donnais à mes parents, à ce moment-là, les enfants ne gouvernaient pas... !*⁸

Les ouvrières venaient essentiellement des villages et mas environnants. Celles qui venaient de mas trop éloignés et ne pouvaient rentrer tous les jours, essentiellement des jeunes filles, avaient la possibilité de louer avec une ou deux amies une chambre en ville. D'autres moins chanceuses telles que les plus pauvres, les orphelines ou encore les étrangères⁹ étaient logées dans des appartements aménagés par les fi-

7 - BAZIN Luc, « Femmes cévenoles, filatures et soie », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n°3-4/1987. Industrie, techniques et patrimoine, sous la direction de Jean Guibal et Jacques Vallerant, p. 163-174. https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1987_num_15_3_1344.

8 - Cité par BAZIN Luc, *ibidem*.

9 - Voir CASTANET Roland « La soie à Cros », *Les Cahiers du Haut-Vidourle*, n° 32, 2020, p. 12-13.



Environ de la Station Hydrominérale des Fumades
Une Filature de Soie

AD30 - 11 Fi 809

*Fileuses à leur poste de travail - filature à Allègre-les-Fumades (Gard).
début du XX^e siècle - Carte postale - Arch. dép. du Gard - 11 Fi 809.*

lateurs lorsque les filatures le permettaient. Ces internats étaient quelquefois appelés « les couvents soyeux ».

Sans expérience collective du travail ni de la révolte, les jeunes paysannes du Sud-est subiront en sus des exploitations "normales" la torture d'être enfermées toute leur jeunesse (12-21 ans) dans des "couvents soyeux" où le patronat et l'Église, avec l'assentiment de la famille, leur imposeront les dures "vertus" du travail et de la morale, dont la plus "haute" est la soumission¹⁰.

Ces dernières étaient soumises à une surveillance étroite et à une discipline se présentant comme une liturgie qui réglait du réveil au coucher chaque instants de la vie de l'ouvrière sans le moindre espace par où pourraient s'insinuer les ferments d'une indépendance subversive¹¹.

Le travail des enfants

Avant de devenir ouvrière fileuse, les petites filles étaient placées en apprentissage sur une période de 3 ans non payés, si l'on en croit une correspondance du comte Bon de Chabran en 1878.

L'apprentissage d'un métier où l'on travaille une matière aussi riche et aussi chère que la soie nous est onéreux, car en dehors du peu de travail que fait une ouvrière peu expérimentée, il y a la question de l'augmentation du déchet qui est trop préjudiciable ; la période d'apprentissage est donc assez longue d'autant mieux que les sujets qu'on nous donne sont en général jeunes, chétifs et d'intelligence assez bornée.[...] Voilà pourquoi, il convient de nous adresser des filles dont l'âge ne dépasse pas 11 à 12 ans autant que possible. [...] À partir de la quatrième année révolue il sera placé une somme de trente francs au profit de l'ouvrière.¹²

10 - VANOLI Dominique « Les ouvrières enfermées : les couvents soyeux » dans *Les révoltes logiques n°2*- publié au printemps-été 1976, p.23-50 - Éditions Solin. Doc accessible : horlieu-editions.com/introuvables/les-revoltes-logiques/les-revolteslogiques-n-2.pdf

11 - Les chemins de la soie (association), *Itinéraires culturels en Cévennes-Bas Languedoc-Cévennes-Vivarais*, Saint-Hippolyte-du-Fort, Espaces écrits, 1993, 364 p. : La soie au fil du temps, La filature de la soie par Françoise Clavairolle, p. 55.

12 - *Ibidem* p.31.

Règlement pour les fileuses logées des filatures H. Bertrand de Saint-Jean-du-Gard¹.

- = 1 = Les fileuses doivent obéissance et soumission aux personnes chargées de les surveiller, tant la maison qu'à la filature.
- = 2 = Au premier coup de sirène, c'est-à-dire à 5 heures $\frac{1}{2}$ du matin, les fileuses devront se lever et procéder à leur toilette, afin d'arriver à la filature cinq minutes avant le commencement du travail, c'est-à-dire à 6 heures précises.
- = 3 = Il est expressément défendu de manger ou de garder des comestibles dans le dortoir, qui doit être tenu dans un état de propreté absolu. Toutes les semaines, deux ouvrières seront désignées, à tour de rôle par la surveillante, pour balayer les locaux et vider les eaux sales.
- = 4 = Les fenêtres des dortoirs devront être tenues ouvertes pendant la journée ; les lits seront découverts pour permettre l'aération de la literie jusqu'à 8 heures du matin.
- = 5 = Pendant le repos du matin, de 8 à 9 heures, chaque ouvrière devra faire son lit, et secouer avec soin les draps et couvertures.
- = 6 = Pendant le repos, les ouvrières peuvent se promener et se distraire dans la cour attenante à leur logement ; elles ne doivent aller en ville que pour faire les achats qui leur sont indispensables, après en avoir obtenu l'autorisation de leur surveillante.
- = 7 = Il est absolument défendu d'aller en ville la nuit sous aucun prétexte. La porte de la maison donnant sur la rue sera fermée à 6 heures l'hiver, à 8 heures l'été, celle donnant sur la cour à 8 heures l'hiver, à 9 heures l'été. Celles, qui après les heures indiquées, iraient en ville sans autorisation préalable de M. le Directeur, seraient congédiées et perdraient leur droit au voyage aller et retour.
- = 8 = Conformément à l'article VII ci-dessus, seraient aussi renvoyées les ouvrières qui se feraient remarquer par une tenue et une conduite peu convenable.
- = 9 = Après 9 heures du soir, les lumières seront éteintes, tant au dortoir qu'au réfectoire, et les ouvrières devront être couchées et garder le silence.
- = 10 = Les ouvrières doivent assister aux offices le dimanche et les jours fériés.
- = 11 = Toute infraction au nouveau règlement sera sévèrement réprimée, soit par une amende, une corvée supplémentaire ou l'exclusion.

1 - <http://genebasset.canalblog.com/archives/2016/05/04/33763513.html>.

Cette période d'apprentissage sera réduite par la suite à 3 mois

*C'est un matin de printemps
Elle a tout juste douze ans
Son monde s'est écroulé
Finie l'insouciance, l'école.
Elle est résignée, elle ne peut résister
Elle sera fileuse de soie comme les autres.
Son travail, tuer la chrysalide.*¹³

Au début de la Révolution, les décrets d'Allarde des 2 et 17 mars 1791 posent le principe de la liberté du travail selon lequel « *chaque homme est libre de travailler là où il le désire, et chaque employeur libre d'embaucher qui lui plaît grâce à la conclusion d'un contrat dont le contenu est librement déterminé par les intéressés* ». Le travail des enfants n'était donc pas réglementé.

Au XIX^e siècle, à l'heure de l'industrialisation, les enfants étaient une main-d'œuvre rentable pour les patrons : grâce à leur petite taille, ils pouvaient effectuer des travaux qu'aucune machine n'étaient en mesure d'exécuter et leur salaire était 4 à 5 fois moins élevé que celui d'un adulte ! Une présence bon marché d'autant plus rentable qu'elle nivelait le salaire des adultes vers le bas ! Soumis aux mêmes conditions de travail et manque d'hygiène que leurs aînés, les enfants subissaient les mêmes risques et travaillaient de onze à douze heures par jour parfois même jusqu'à quinze heures.

En 1840, le docteur Villermé publie son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, tableau horrifiant des conditions de travail des enfants, tandis que le mathématicien Dupin écrit *Du travail des enfants qu'emploient les ateliers, les usines et les manufactures*, ce qui mène à la première loi, la loi du 22 mars 1841, promulguée par Louis-Philippe qui réglemente le travail des enfants mineurs employés dans les manufactures, usines et ateliers¹⁴.

Cette loi interdit d'employer les enfants de moins de 8

13 -BERGAMI Karine, *La fille du Fil*, op.cit., p. 15.

14 - https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/loi_22_mars_1841-2.pdf.

ans, réglemente la durée du travail à huit heures pour les 8-12 ans, à 12 heures pour les 12-16 ans et interdit le travail de nuit (entre 21 h et 5 h du matin) pour les moins de 13 ans et pour les plus âgés, deux heures comptent pour trois. Mais cette loi ne concerne que les entreprises de plus de 20 ouvriers. C'est dire que dans les campagnes et les petites entreprises, le travail des enfants échappe complètement à la législation. En 1859, un rapport de l'inspecteur chargé de l'application de la loi de 1841 dans l'arrondissement de Privas souligne que la durée du travail est enfreinte dans presque toutes les usines à soie, où les enfants de tous âges travaillent jusqu'à treize heures par jour. La journée commence à quatre, parfois deux heures du matin, pour se finir à dix-huit ou dix-neuf heures¹⁵.

D'autres lois suivront qui amélioreront le sort des mineurs notamment la loi du 19 mai 1874¹⁶ qui évoque brièvement la nécessité de recevoir une éducation primaire.

Celle du 2 novembre 1892 établit l'âge minimal à 13 ans¹⁷ et la durée du travail journalier à 11 h maximum, tout comme pour les femmes et filles de plus de 18 ans¹⁸. Toutefois, faute de moyens humains, la portée de ces lois sera très limitée dans les faits. Les enfants continueront de travailler dans les champs, de peupler les usines, les ateliers ! Par exemple, dans la filature Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard 150 femmes et enfants y travaillaient et certains enfants ont pu être employés avant 12 ans à la demande des parents intéressés par le salaire apporté par l'enfant. En cas de contrôle, les enfants étaient cachés dans les paniers à cocons¹⁹...

15 - NACE Christian & Jean-René, *Ardèche, terre d'industrie : au temps où les usines parlaient*, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2001, 285 p.

16 - https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_du_19_mai_1874.pdf.

17 - 12 ans pour les possesseurs du certificat d'études.

18 - https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_du_2_novembre_1892.pdf.

19 - Fiche pédagogique, visite thématique. L'âge industriel, le travail à la filature – Les origines de la soie en Cévennes p. 3 - Maison Rouge Musée des vallées cévenoles - <https://www.maisonrouge-musee.fr>.

Les conditions de travail des ouvrières

Hygiène - Santé

Il y a dans nos pays de filature une odeur sui-generis qu'on appelle l'odeur de la fileuse ...²⁰.

Selon l'hygiéniste Villermé :

Bien peu de travaux sont plus dégoûtants, d'une odeur plus repoussante et payés d'un salaire plus faible que la première préparation de la soie ou son tirage du cocon²¹.

Maints témoignages font état du caractère très pénible du travail de fileuse.

À l'atelier, les journées commencent tôt (vers 6 h) et se terminent à 19 h soit 12 à 13 heures de présence... Les ateliers sont mal ventilés ; les poussières de soie irritent les bronches. L'hygiène est médiocre et les cabinets d'aisance, minables. Boire de l'eau représente un risque de typhoïde....²².

Plus tard, le docteur Duffours revient sur les conséquences médicales des conditions d'hygiène catastrophiques des filatures.

Les fileuses étaient confrontées au froid l'hiver car les filatures étaient ouvertes autant que possible pour créer des courants d'air afin de dessécher rapidement la soie au fur et à mesure qu'elle était filée. Les ouvrières étaient assises en biais devant une bassine, les plus âgées, batteuses ou cuiseuses, agitaient les cocons, les plus jeunes attrapaient les bouts pour former le fil. De la bassine contenant une eau à 80° environ, s'échappaient une vapeur constante. Au fond de celle-ci, la chrysalide en se décomposant vicia l'eau, libère une substance colorante très corrosive pour la peau et diffuse une odeur putride de babota extrêmement désagréable qui imprègne les vêtements des fileuses dont elles ne parviennent pas à se débarrasser²³.

20 - Débats à la chambre des députés, mai et juin 1909.

21 - VILLERMÉ Docteur Louis René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Jules RENOARD et Cie, 1840, 2 vol., 466 & 451 p.

22 - PERROT Michelle, *Mélancolie ouvrière. Lucie Baud*, Paris, Grasset, 2012, 185 p : p. 70 et suivantes.

23 - DUFFOURS Docteur L., *Recherches sur quelques maladies des fileuses de soie*, Montpellier, 1853, 32 p.

Ces deux études dressent une liste importante de maladies pulmonaires dues aux écarts de températures, à la moiteur de l'atmosphère de l'atelier, d'infections cutanées, panaris, infections et allergies provoquées par l'immersion constante des mains dans l'eau bouillante, appelée aussi « mal de baignoire ou mal de ver » sans parler de celles dues aux conditions d'hygiène catastrophiques, à une alimentation plus que déficiente et aux positions de travail inadaptées, aux gestes répétitifs ou encore aux bourdonnements constants des machines.



Une filature ancienne à Ganges - début XX^e siècle.

Carte postale - coll. particulière.

Réglements

L'ordre, la discipline et le rendement étaient les maîtres-mots de l'atelier. Un règlement intérieur très strict était imposé dans chaque atelier et un système d'amendes en cas de manquement instauré.

Jusqu'au début du XX^e siècle, la journée de travail est découpée en trois ou quatre séances, débutant vers 6 heures pour s'achever à 19 heures, entrecoupées des pauses strictes

pour le repas. Une minorité d'hommes plus qualifiés et mieux payés encadraient les ouvrières.

Le patron ou filateur, se montrait tantôt paternaliste, tantôt autoritaire allant jusqu'à la répression. Les fileuses travaillaient sous le regard sévère du contremaître qui déambulait entre les deux alignements. Gare à celle qui bavarde ou qui a un moindre rendement !

Il se promenait de long en large parce que tout le monde n'avait pas le même rendement [...]. À la fin du mois, celle qui n'avait pas son rendement, on lui faisait sauter une heure, elle était prise, oui, à la fin du mois... Ah ça, c'était l'usage !²⁴

Les contremaîtres, le plus souvent des hommes mais parfois aussi des femmes, ont non seulement pour attributions de veiller en première ligne à la bonne fabrication, mais aussi de maintenir et de faire exécuter partout le règlement intérieur. Ils peuvent imposer des amendes, réprimander les ouvrières, leur donner des notes hebdomadaires et veiller à la propreté des ateliers, etc. Il doit être à tout moment en état de renseigner les patrons ou le directeur de l'établissement sur la marche de tous les métiers soumis à sa surveillance, de même que sur les ouvrières qui les conduisent²⁵.

Malgré l'existence d'une réglementation générale des conditions de travail et de salaire, les filateurs pouvaient exiger non pas un rendement moyen mais le maximum qui puisse être atteint. Afin de stimuler l'amour-propre des fileuses, les administrateurs ont instauré dans de nombreuses usines des tableaux de rendement où sont inscrites, au vu de tous, les bonnes et les mauvaises ouvrières.

Par exemple à Saint-Hippolyte-du-Fort le rendement journalier exigé était de 400 g de soie produite. Le tableau était accroché dans la salle de dévidage et aux portes de l'usine. Les fileuses qui n'atteignaient pas les 400 g journaliers étaient signalées en rouge et au moment de la paie, leur salaire était

24 - BAZIN Luc, *Femmes Cévenoles...*, *op. cit.*

25 - VANOLI Dominique « Les ouvrières enfermées : les couvents soyeux », *op. cit.*



POMPIGNAN (Gard). - La Filature
et, Ch. Bernheim, phot.-édit., O. L. U

La filature de Pompignan - début du XX^e siècle - Carte postale - collection Pascal Coularou.

proportionnel à leur rendement. En revanche celles qui produisaient plus de 400 g n'avaient aucune gratification²⁶.

Les fileuses étaient très souvent confrontées à un problème qui malheureusement existe toujours, celui du harcèlement sexuel. Les patrons se voulaient très stricts et prétendaient veiller sur la moralité des fileuses. Le règlement était très clair, il prévoyait le « *renvoi immédiat de toute ouvrière qui se ferait remarquer par une tenue ou une conduite peu convenable* ». Chacun sait, cependant, que beaucoup de patrons ont abusé de leurs employées.

*On dit qu'ils (les contremaîtres) favorisaient les plus jolies, les plus dociles et c'est parfois un motif de grève. Mais on n'ose pas trop parler du « droit de cuissage » autre nom du harcèlement sexuel*²⁷.

Il arrive que, de temps en temps, la justice fasse un exemple. En 1859, le procureur général de la Cour d'Appel de Nîmes poursuit, pour viol sur l'une de ses ouvrières, le fils du propriétaire de la plus importante filature de Largentière. Le contremaître avait facilité au jeune homme le moyen d'accomplir son projet immoral en enfermant la jeune fille dans une chambre où se trouvait ce dernier. Il est poursuivi comme complice, mais il sera finalement acquitté.²⁸

Dans les ateliers il est interdit de parler. Le chant occupe une place privilégiée, qu'il soit religieux ou profane, il cassait la monotonie du travail, empêchait les bavardages ou rêveries et aidait à supporter la longueur de la journée.

*On ne devait pas parler, on voyait le surveillant passer, et quand il avait passé le dos, on parlait un peu [...]. Alors des fois, il venait et me disait : « Dis, si tu chantaient un peu ? Tu sais quand tu chantes tout le monde écoute et ça marche mieux »*²⁹.

26 - Arch. dép. de l'Hérault - *L'Éclair* du 25 septembre 1895.

27 - PERROT Michelle, *Mélancolie ouvrière*, op. cit. p. 62.

28 - <https://www.lamarseillaise.fr/archives/dans-les-bagnes-de-la-soie-HALM010564>.

29 - BAZIN Luc, *Femmes Cévenoles*, op. cit. Sur la pratique du chant dans les filatures cévenoles, voir aussi VIDAL Michel, *Chanter à l'usine : étude*

Temps de travail : durée du travail un long combat, une longue histoire

Les décrets d'Allarde instaurent le principe de non-intervention de l'État dans les relations entre patrons et salariés au nom de la liberté économique et suppriment les corporations. Les lois Le Chapelier des 22 mai et 14 juin 1791³⁰ interdisent les coalitions de métiers et les grèves.

À la fin du XVIII^e et début XIX^e, les journées de travail sont longues, très longues. Elles oscillent entre 12 et 15 h selon les métiers et même plus car certains patrons du XIX^e siècle ont pris l'habitude de trafiquer les horloges.

En 1845, le vérificateur des poids et mesures signale : « certains mouliniers en allongeant le balancier de l'horloge placée dans la salle commune, obtenaient un retard d'une heure, deux, et quelquefois plus ».

En 1849 circule une pétition d'ouvriers en soie contre de tels scandales. La tricherie est régulièrement signalée dans les usines de soie du Gard, d'Ardèche, de la Drôme, du Vaucluse... Il suffit d'alourdir le balancier de l'horloge pour ralentir son mouvement et le tour est joué : les heures font soixante-cinq ou soixante-dix minutes !³¹

Peu de temps après la Révolution de 1848, le gouvernement provisoire adopte le décret du 2 mars 1848 qui instaure la journée de travail de 10 heures à Paris et de 11 heures en province pour tous les travailleurs adultes. Ce décret introduit une rupture majeure car il instaure une norme nationale concernant la durée du travail des adultes là où celle-ci n'était jusqu'ici ni réglementée, ni limitée³².

de quelques faits de la culture ordinaire des ouvrières de la soie en pays gangeois (1900-1950), rapport d'enquête inédit, 1986, 65 p. Voir en annexe quelques chansons que l'on pouvait entendre en longeant une filature.

30 - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000704780&categorieLien=id>.

31 - <https://www.lamarseillaise.fr/archives/dans-les-bagnes-de-la-soie-HALM010564>.

32 - JARRIGE François, REYNAUD Bénédicte, « La durée du travail, la norme et ses usages en 1848 », *Genèses*, 2011/4 (n° 85), p. 70-92. <https://>

Mais très rapidement, devant la « difficulté » d'application de ce décret, celui-ci est abrogé par la loi du 9 septembre 1848 qui porte la durée journalière à 12 h pour tous, hommes et femmes « majeures ».

Enfin, la loi du 12 novembre 1892 instaure la journée de travail à 11 h maximum pour les femmes ainsi qu'un repos hebdomadaire, mais pas obligatoirement le dimanche.

Les filles au-dessus de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de onze heures par jour. Les heures de travail ci-dessus indiquées seront coupées par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels le travail sera interdit³³.

Mais un rapport réalisé en 1900 montre que les industries telles que les filatures ne respectaient pas forcément cette limite journalière. Ce qui entraînera dans certaines filatures des mouvements de grève.

*Presque, partout, l'inspection a constaté que la durée du travail effectif ne dépassait pas, dans ces industries, la limite de onze heures par jour. Parmi les rares industries où cette limite ait été signalée comme ayant été parfois dépassée, on peut citer : l'industrie du bâtiment, l'ébénisterie, les fabriques de machines agricoles, les filatures, etc.*³⁴

Quelles protections médicale et sociale ?

Extrait de la constitution du 3 septembre 1791 – Titre premier : « Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics, pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pu s'en procurer ».

www.cairn.info/revue-geneses-2011-4-page-70.htm.

33 - Loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles et de femmes dans les établissements industriels, déjà citée.

34 - Rapport sur l'application de la loi du 2 novembre 1892 pendant l'année 1900 présenté à Monsieur le Président par messieurs les membres de la commission supérieure du travail - chapitre III p. XLIII. https://travail-emploi.gouv.fr/fichiers/numerisation6/RALRT_vol8_1900.pdf

Lettre du sous-commissaire du Gouvernement, sous-préfeture du Vigan, en date du 25 mars 1848 demandant la stricte application du décret sur le temps de travail dans tous les établissements industriels.

Archives Communales de Cros - 7 F 1.

Citoyen Maire

Le gouvernement provisoire de la République a rendu le 2 Mars 1848, un décret qui limite à 10 heures par jour pour Paris et à 11 heures pour les Départements la durée du travail des ouvriers dans les ateliers, usines et manufactures.

Il est indispensable que ces dispositions reçoivent leur stricte et rigoureuse exécution dans tous les établissements industriels. Je vous invite à veiller à ce qu'aucune infraction n'y puisse être commise sous quelque prétexte que ce soit. L'exécution des décrets du gouvernement de la République est confiée à la vigilance et placé sous la sauvegarde de tous les citoyens. En cas de violation de celui que je rappelle à votre attention, c'est un devoir impérieux pour vous, pour l'administration locale, pour tout citoyen, de dénoncer les contraventions aux autorités de la République. Il s'agit ici tout à la fois et du grand principe de la fraternité appelé à présider désormais aux destinées de la France et du principe non moins sacré de l'égalité entre tous, entre les établissements industriels comme entre ceux qui les activent ou leur donnent l'impulsion. Ce sont là Citoyen Maire des objets éminemment dignes de la sollicitude nationale. Je vous le recommande expressément et vous invite à me tenir au courant de tous les faits se rapportant à l'exécution du décret sur le travail. Quand il s'agit de la vie, de la santé du peuple, et de l'égalité dans les conditions industrielles, tout est grave, tout est puissant.

Salut et Fraternité

Le sous commissaire du gouvernement

Méjan

*Extrait de la déclaration des droits de l'homme du 14 juin 1793
– Article 21 : « La société doit la subsistance aux citoyens mal-
heureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les
moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ».*

Issues des corporations, les sociétés de secours mutuel apparaissent en France en 1780, mais leur essor est stoppé par la loi Le Chapelier.³⁵

Ce n'est que vers le milieu du XIX^e siècle que les sociétés de secours mutuel refont leur apparition. Ces sociétés organisées par branche et par métier, étaient financées par les ouvriers qui devaient verser un droit d'entrée et une cotisation mensuelle. C'est ainsi qu'en 1831 les canuts lyonnais créent leur propre caisse de secours mutuel.

Afin de contrôler les actions de ces institutions de prévoyance qui servaient aussi de paravent au syndicalisme ouvrier - les fonds servaient à l'occasion à financer les grèves - la loi du 15 juillet 1850³⁶ créant la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (CNRV) est promulguée et donne ainsi un statut légal pour les sociétés secours mutuel reconnues d'utilité publique.

Par la loi du 26 mai 1852 Napoléon III soumet les sociétés de secours mutuel au régime d'autorisation. C'est l'officialisation de la mutualité impériale qui repose non pas sur une base professionnelle mais territoriale : les communes apportent un soutien matériel.³⁷

La loi du 15 juillet 1893 porte sur l'assistance médicale gratuite. Cette loi assure la gratuité des soins médicaux, à domicile et à l'hôpital pour tous les malades pauvres – y compris pour les « femmes en couche », considérées comme malades.

35 - Voir plus haut.

36 - BENNET Jean, *La Mutualité Française : des origines à la Révolution de 1789*, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1981, 916 p.

37 - <https://53.force-ouvriere.org/a-l-instauration-de-la-Securite>, rubrique : Un peu d'histoire, article « L'histoire de la Sécurité Sociale aura été de transformer la charité en droit ! Des origines des secours mutuels... à l'instauration de la Sécurité Sociale ».

Les accidents du travail ne sont pas oubliés, la loi du 9 avril 1901 « encourage » les patrons à s'assurer afin de faire face aux demandes d'indemnités des ouvriers accidentés.

La loi du 14 juillet 1905³⁸ protège les ouvrières âgées en leur permettant de réclamer une pension dans leur commune de résidence. La loi organise l'assistance aux « vieillards, infirmes incurables privés de ressources », renforce le droit aux secours proclamé lors de la Convention et complète celle de 1893.

Et qu'en est-il pour les ouvrières fileuses ? Existe-t-il une société de secours mutuel pour elles ? A priori non. Il faudra attendre 1907 pour que *La Prolétarienne*, société de secours mutuel voit le jour. Elle sera créée et dirigée par Rachel Cabane³⁹, fileuse cigaloise.

Les grèves dans l'industrie de la soie ou « Révoltes logiques »

*Si Zola avait été cévenol, il aurait pu écrire, plutôt que la vie des mineurs de Germinal, celle des fileuses de Ganges. Ces damnées de la soie fabriquent les bas qui gaignent les jambes des dames « de la haute ».*⁴⁰

Durant les dernières décennies du XIX^e siècle des grèves éclatent dans toute la région, mais ces vagues de protestation sont vite étouffées par les filateurs dont certains se moquent ouvertement des grévistes :

Comment ! Des grévistes, ça ? L'hydre effarant de l'action directe et du sabotage, ayant pour mieux se démasquer cet agréable déguisement de cotillons gentiment troussés⁴¹ ?

38 - DUGÉ DEBERNONVILLE, « La Loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : ses premiers résultats » dans *Journal de la société statistique de Paris*, tome 52 (1911), p. 216-22. <http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>. Voir aussi JUERY, Jean *L'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et la loi du 14 juillet 1905*, 1906.

39 - Voir ANSELME Claude, *Rachel Cabane, la fileuse en révolte*, 2020, pour une biographie romancée de cette militante. Claude Anselme est son arrière petit-fils.

40 - Ganges rejoue la colère des fileuses (www.herault.fr).

41 - *Le Mémorial de la Loire*, 28 février 1912 "Une grève en jupons" (Internat de Saint-Paul-en-Cornillon).

Une seule ouvrière, Lucie Baud, raconte les luttes qu'elle a menées, c'est-à-dire celles de Vizille en 1905 et de Voiron en 1906. Pour connaître les autres luttes, il faut en référer aux documents administratifs et à la presse locale⁴².

Les revendications principales des fileuses sont une augmentation des salaires, la réduction du temps de travail journalier et la suppression des amendes qui minorent encore un peu plus les salaires, lesquels sont les plus bas de toute l'industrie textile. Depuis 1820 que le salaire journalier est fixé à 1,50 fr - moitié de la paie d'un homme - il n'y a eu aucune augmentation du taux journalier, au contraire, celui-ci subit régulièrement des variations à la baisse pour différents motifs, notamment pour compenser les pertes dues à la concurrence ou la diminution du temps de travail décrété par la loi de 1848. Certains filateurs n'hésitent pas à augmenter le temps de travail journalier pour un salaire égal.

En octobre 1852, une injonction est faite aux filateurs d'Alès de respecter la réduction du temps de travail. Ceux-ci décident alors d'appliquer une diminution de salaire aux fileuses. Les fileuses de la filature de M. Chambon se mettent en grève et essaient de mobiliser les ouvrières des autres filatures, mais sans succès. Les autorités interviennent pour éviter une émeute et autorisent les filateurs à ne pas appliquer la réduction du temps de travail jusqu'à nouvel ordre⁴³. En 1879, même revendication des fileuses de Saint-Ambroix qui travaillent 14 h par jour pour 1,50 franc, sans grand succès.

Le 8 octobre 1880 les fileuses d'Alès arrêtent le travail pour manifester contre la diminution de 25 centimes par jour de leur salaire pour compenser les pertes dues à la « concurrence étrangère »⁴⁴. Au nom de la solidarité, le journaliste de l'époque n'hésite pas à exhorter les fileuses à accepter cette

42 -VANOLI Dominique « Les ouvrières enfermées : les couvents soyeux », *op. cit.*

43 - *La Gazette du Bas Languedoc* du 17 octobre 1852 - Tous les journaux d'Occitanie cités dans l'article sont numérisés sur : <https://ressourcespatrimoine.laregion.fr>.

44 - *Le Messenger du Midi* 11 et 28 octobre 1880.

diminution ! Chose qu'elles feront quelques jours plus tard.

Si certains filateurs réduisent « spontanément » la durée de travail journalier à 10 heures en 1892, en application de la loi du 2 novembre, du lundi au samedi, et adoptent quelques mesures sociales d'autres en revanche sont assez réfractaires et refusent d'en appliquer les mesures. Notamment en Ardèche où l'année 1893 voit un mouvement très important dans les filatures. Mais ce mouvement n'a pas pu ou su mener de débat politique permettant aux ouvrières de résister aux arguments patronaux et les filateurs maintiennent la journée de travail de 11 h. L'un des patrons a même l'impudence d'expliquer ainsi la grève au préfet de l'Ardèche :

*Il ne s'agit nullement d'une grève comme on l'a dit à tort, mais d'une protestation contre la loi du 2 novembre 1892 dont l'application rigoureuse gêne autant les ouvriers que les patrons.*⁴⁵

Le 23 septembre 1895, les trois filatures de Saint-Hippolyte-du-Fort appartenant à la compagnie lyonnaise Martin et Cie, se sont arrêtées. Les fileuses ne supportent plus le système de tableau de rendement de chaque ouvrière mis en place par l'administrateur M. Perrier et affiché aux portes des usines. La concurrence entre elles est exacerbée et les conflits même entre les familles éclatent⁴⁶. Le renvoi de deux ouvrières pour travail mal fait est l'événement de trop. Elles arrêtent le travail et quittent l'atelier.

Cette fois-ci le mouvement se structure ; des déléguées et un porte parole, M. Ménard, sont désignés pour négocier avec M. Perrier, le Maire, M. Clauzel et le juge de paix⁴⁷, M. Baumier-Gay. Elles demandent l'égale répartition des salaires, la suppression du tableau, l'abolition complète des amendes, ainsi que le renvoi d'une surveillante. Très rapidement les trois premières revendications sont accordées. Mais

45 - VANOLI Dominique « Les ouvrières enfermées : les couvents soyeux », *op. cit.*

46 - *L'Éclair* du mercredi 25 septembre 1895.

47 - Juge de paix à Saint-Hippolyte de 1895 à 1911- <https://annuaire-magistrature.fr>.

M. Perrier soutenu par sa hiérarchie refuse le renvoi de la surveillante, allant même jusqu'à menacer, dans un premier temps de faire appel à des fileuses étrangères, puis voyant le mouvement se durcir, de fermer les usines pour les implanter dans une autre région.

*Souhaitons en terminant que le bon sens, qui est l'apanage de la majeure partie de la population, inspire aux uns et aux autres le calme et la réflexion et empêche la maison Martin, ainsi qu'elle en a le projet, de transporter ses ateliers dans une autre région. Ce serait la ruine de notre cité.*⁴⁸

Malgré ces menaces, suite à une réunion sur la place du faubourg de Croix Haute, la grève est reconduite le 1^{er} octobre⁴⁹. C'est à l'occasion de ce mouvement de grève qu'une caisse de secours est établie pour les grévistes indigentes.

Les documents manquant, nous ne savons pas si la surveillante a été renvoyée ni quand la grève a cessé. Mais un fait important est à relever ; au cours de cette grève nous avons assisté à l'émergence d'un mouvement structuré. Les fileuses ont organisé des réunions, ont désigné des déléguées et surtout ont présenté les revendications de manière formalisée, soutenues en cela par le mouvement des ouvriers, même si ce n'était pas du goût de tous.

*On avait compté sans le parti du désordre qui a la prétention de diriger les affaires du pays ; ce parti, composé en majorité d'étrangers venus on ne sait d'où et de quelques braillards*⁵⁰.

Qu'importe, les ouvrières se font entendre maintenant.
Prémices des évènements de 1906 ?

48 - *L'Éclair* du 29 septembre 1895.

49 - *Le Courrier de l'Aude* du 1^{er} octobre 1895.

50 - *L'Éclair* du 29 septembre 1895.

Quelle place pour la femme dans le monde ouvrier ?

*Les ouvrières sont les invisibles de l'Histoire, y compris dans notre organisation.*⁵¹

Dans le début du XX^e siècle, profondément marqué pourtant par un syndicalisme qui cherche les voies les plus efficaces pour l'émancipation ouvrière, la place des femmes n'apparaît pas comme prioritaire. Les mentalités sont encore imprégnées du Code Napoléon de 1804 qui consacrait l'incapacité juridique de la femme mariée, la considérant comme mineure et entièrement sous la tutelle de son mari.

Selon Vanessa Gauthier :

*La place des femmes dans le syndicalisme est difficile. Sont-elles des compagnes de lutte ou des concurrentes ? Ennemies ou alliées ? Ces nouvelles actrices dans la sphère productive dérangent et déstabilisent un certain ordre social et la division sexuelle du travail. Si les luttes féministes sont souvent intégrées à des luttes sociales notamment incarnées par le syndicalisme, c'est aussi contre une certaine culture du syndicalisme que s'affirment les mouvements féministes.*⁵²

C'est au congrès socialiste de Marseille en 1879⁵³ que le mouvement ouvrier se reconstitue après la Commune de Paris et qu'Hubertine Auclert - une des sept femmes présentes au congrès - y tient un discours sur « l'égalité sociale et politique de l'homme et de la femme » et fait inscrire au programme socialiste le principe de l'égalité des sexes, le droit au travail, et la liberté de choix des femmes. Mais, très vite, les militantes vont se rendre compte que ce principe n'est jamais mis en avant. Cette question du droit au travail des femmes

51 - MARTINEZ Philippe, secrétaire général de la CGT, discours d'ouverture de la conférence « Martha Desrumaux, ouvrière syndicaliste féministe, une oubliée de l'histoire » par Pierre Outteryck – Montreuil 11 décembre 2018.

52 - GAUTHIER Vanessa, Femmes et syndicats, Une relation difficile et indispensable, janvier 2008. <http://base.d-p-h.info/en/fiches/dph/fiche-dph-7244.html>.

53 - COUPÉ Annick, « Féminisme et syndicalisme », *Les Possibles*, N° 16, Printemps 2018. <https://france.attac.org>.

va devenir une question cruciale dans les débats du mouvement ouvrier, elle est présente dans les congrès, mais sans que les premières concernées puissent vraiment s'exprimer, elles y sont très minoritaires... Pourtant les femmes qui travaillent commencent à se syndiquer très largement au sein de la CGT naissante et souvent se regroupent dans des syndicats de femmes.

Des tensions naissent au sein du mouvement ouvrier. Au nom de la « protection des femmes », l'accès au travail leur est limité : pour certains hommes militants, il faut lutter contre la dissolution de la famille, pour d'autres, contre la concurrence du travail féminin. La majorité des militants ouvriers à cette période redoutent la concurrence des femmes, moins payées, qui feraient baisser les salaires. Et comme maris, chefs de famille qui ont un certain pouvoir au sein de la famille, ils ne veulent pas de l'égalité des salaires entre hommes et femmes et préfèrent qu'elles restent au foyer ! Entre 1890 et 1908, 54 grèves d'hommes ont été recensées dont l'objectif est d'empêcher l'introduction de femmes dans les ateliers !

Le thème du syndicalisme féminin est un thème assez restreint et il existe très peu d'ouvrages traitant des problèmes de l'organisation syndicale des femmes.

Dans son étude, Madeleine Guilbert⁵⁴, sociologue, constate sans surprise que les effectifs féminins des syndicats sont faibles. En 1900, 30 975 femmes sont membres de syndicats ouvriers sur un total de 588 832 syndiqués. D'autre part si les femmes au travail ne sont guères aidées par leurs camarades masculins, elles ne s'aident guère elles-mêmes ; elles paraissent accepter passivement la situation qui leur est faite. Madeleine Guilbert souligne mais sans rentrer dans des explications, le fait que là où elles sont majoritaires comme par exemple dans l'industrie du textile, leur rôle est insignifiant. Tout comme leur représentativité est presque inexistante sur les questions se rapportant au travail des femmes aux diffé-

54 -GUILBERT Madeleine, *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, Paris, Éditions du CNRS, 1966, 509 p.

rents congrès, l'absence des interventions des intéressées lors de ces discussions est totale.

Pour beaucoup leur action militante est comme effacée, gommée. Qui se souvient encore de Martha Desrumaux, Marie Guillo, pionnière du syndicalisme dans l'enseignement primaire⁵⁵, ou encore Hubertine Auclert citée plus haut ? Et plus près de nous à Saint-Hippolyte-du-Fort, Rachel Cabane ouvrière fileuse sortie de l'oubli grâce à ses descendants, mais qui n'apparaît dans pratiquement aucun document ?

Madeleine Guilbert en arrive même à s'étonner que le témoignage de Lucie Baud, ouvrière en soie syndicaliste et oubliée en dépit de grèves mémorables, soit publié en 1908 par le Mouvement socialiste, revue assez intellectuelle d'Hubert Lagardelle⁵⁶.

Il faudra attendre la fin du XX^e siècle pour que les convergences entre luttes des femmes et luttes ouvrières commencent à se faire vraiment. Il y aura des moments de rencontres mais surtout des moments de rupture, voire de profondes divisions.

1906-1907 : La grève des fileuses du piémont cévenol

Malgré quelques avancées, la plupart des revendications pour de meilleures conditions de travail, une meilleure reconnaissance de leur travail, des salaires suffisants pour vivre correctement n'ont pas été prises en compte.

La revalorisation des salaires des fileuses est primordiale et cette revendication essentielle pour la survie des ouvrières est systématiquement refusée par les filateurs. Or depuis quelques années l'État subventionne la sériciculture et la filature afin d'amoindrir la concurrence des cocons et des soies étrangères⁵⁷. La loi du 13 janvier 1898 reconduit les sub-

55 - Elle associa le projet syndicaliste d'émancipation sociale à celui, social, de l'émancipation des femmes.

56 - PERROT Michelle, *Mélancolie ouvrière*, op. cit., p. 7-8.

57 - *L'Éclair* du 12 juillet 1894, proposition de loi de M. Malzac, député du Gard, républicain radical.

ventions sous forme de primes pour les filateurs⁵⁸. Mais cette mesure n'entraîne pas d'amélioration, au contraire.

Un rapport établit⁵⁹, en effet, que

*certains filateurs organisent le travail de leur atelier de manière à percevoir les primes les plus élevées tout en réduisant au minimum les frais de main-d'œuvre et de matière première. Que dire également de ces entrepreneurs, plus enclins à abuser d'une main-d'œuvre captive qu'à rénover leur outil productif et n'hésitant pas à transférer leurs capitaux vers des investissements viticoles et coloniaux ? [...] D'autre part, les primes ne sont allouées qu'aux bassines fileuses. La séparation des tâches, bien qu'elle profite à la qualité de la soie filée, implique la suppression de la prime pour les bassines réservées au battage. Dans ces conditions, certains filateurs ont préféré réinstaller les anciennes bassines où s'effectuaient les deux opérations de manière à obtenir une prime pour chaque bassine ».*⁶⁰

Les ouvrières sont très bien informées sur ces primes versées aux filateurs et savent que celles-ci correspondent à 1,33 fr par fileuse. Sur 1,50 fr de salaire journalier, le patron ne paie ainsi que 27 centimes, et moins encore si le salaire est minoré par les amendes. C'est pourquoi les ouvrières demandent à être rémunérées 2 francs par jour. Après d'ultimes demandes de revalorisations laissées sans réponse concrète de la part de leur patron, si ce n'est un « je ferai ce que les

58 - Loi portant prorogation de la Loi du 13 janvier 1892, relative aux encouragements spéciaux à donner à la Sériciculture et à la Filature de la soie - *Les primes à la filature et à la sériciculture* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57533053>. La prime allouée est proportionnelle au travail annuel par bassine : 400 fr par bassine de plus de 3 bouts pour les cocons indigènes, 340 fr par bassine plus de 3 bouts pour les cocons étrangers et 200 fr par bassine à 1 bout pour cocons doubles, même étrangers.

59 - CLAVAIROLLE Françoise, *Le Magnan et l'arbre d'or* : Une succession de crises, § 60 à 62, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003, 320 p. Voir aussi BOUZANQUET Georges, *La protection dans l'industrie de la soie. Origine et effets*, Montpellier, Firmin, Montane et Sicardi, 1906.

60 - CLAVAIROLLE Françoise, *Le Magnan et l'arbre d'or*, op. cit. Voir aussi PAYEN Joseph, *Les primes à la sériciculture et à la filature de soie*, Lyon, Imprimerie Paul Legendre, 1906, 503 p.

autres feront»⁶¹, les fileuses de Ganges décident d'arrêter le travail et réussissent à entraîner leurs compagnes d'infortune des autres filatures des environs.

Le jour où tout a basculé

Le 3 décembre, des déléguées des différents ateliers de filature de Ganges se présentent à la mairie pour solliciter l'intervention du maire, Samuel Boisson, auprès de leurs patrons afin d'obtenir une augmentation de salaire de 50 centimes par jour avec maintien de la journée à 10 h. Le jour même et afin d'éviter toute cessation de travail, le maire convoque les filateurs de Ganges à 8 h 30 du soir à la salle de la mairie⁶². Pendant ce temps le groupe de grévistes se rend devant les différents ateliers pour inciter les fileuses à quitter leur bassine. Les patrons des ateliers Clavel, Carrière, Noualhafabien, Noualhafabien Gabriel, Lauret et Got se résignent successivement à laisser partir les ouvrières vers 5 h. Environ 600 fileuses arrêtent le travail. Plus tard dans la journée, les grévistes se dirigent vers le Pont de Cazilhac où se situe la filature Azémard qui aussitôt arrête le travail⁶³.

Les fileuses se retrouvent ensuite à la salle du Théâtre pour une réunion dont l'ordre du jour est la constitution du comité de grève et de son bureau⁶⁴. Deux ouvrières par filature sont désignées pour être déléguées auprès des patrons et soutenir leurs revendications. À la fin de la réunion, le comité de grève informe M. le Maire que si à l'issue de la réunion avec les filateurs aucun accord n'est acté, les fileuses ne reprendront pas le travail. En revanche si leurs revendications sont satisfaites, le comité invite M. le Maire à faire publier

61 - Archives communales de Ganges - 7 F 6, correspondance avec le Préfet, 3 décembre 1906 (vues 22 et 23) - déposées aux Arch. dép. de l'Hérault, <https://archives-pierresvives.herault.fr>.

62 - *Ibidem* - convocation des filateurs en date du 3 décembre 1906 (vue 1/180).

63 - Toutes les filatures de Ganges sont ainsi à l'arrêt, soit les 708 ouvrières.

64 - *Le Petit Méridional* du 4 décembre 1906 – Grèves des fileuses de soie à Ganges.

l'accord le lendemain à 9 h et seulement après les ouvrières reprendront le chemin des ateliers. Mais aucune décision définitive n'a été prise au cours de la réunion avec les patrons, la grève continue.

Le lendemain, au cours d'une nouvelle assemblée, le comité de grève s'adjoint une délégation d'ouvriers de tous les partis qui parlera en leur nom pour présenter et défendre leurs revendications. Dans le même temps une demande d'arbitrage est tentée par le juge de paix M. Pignon.⁶⁵

Une nouvelle entrevue avec les patrons a lieu le 5 décembre à la mairie, mais malgré diverses propositions discutées de part et d'autre, les ouvrières maintiennent leurs revendications. La situation semble bloquée⁶⁶.

Le mouvement s'amplifie et la solidarité s'organise

Très rapidement et suite à l'appel aux fileuses lancé par les grévistes de Ganges, les filatures des localités voisines arrêtent le travail. À la mi-décembre ont déjà rejoint le mouvement les filatures de Laroque (70 fileuses grévistes), Anduze (450), Tornac (100), Générargues (50), Alès (800), Saint-Hippolyte-du-Fort (350), Cros (60), Saint-André-de-Majencoules (140), Saint-Laurent-le-Minier (60), Saint-Christol-les-Alès (40), Saint-Bauzille-de-Putois (180) et Le Mazel (100), dont la plupart a désigné leurs déléguées⁶⁷. Durfort (60), Pompignan (45), Peyre-Grosse (120) et d'autres rejoindront rapidement leurs camarades grévistes. Début 1907 les bonneteries du Gard arrêteront de travailler, ce qui représente environ 4 000 ouvrières⁶⁸.

Un appel à la solidarité est lancé à tous les regroupements républicains et syndicats ouvriers pour soutenir et ai-

65 - Archives communales de Ganges - 7 F 6, lettre du 4 décembre (vue 2/180) et avis du 5 décembre (vue 8/180).

66 - *L'Éclair* du 5 décembre 1906.

67 - *L'Éclair* du 14 décembre 1906.

68 - Musée de la soie Saint-Hippolyte-du-Fort – ARNAUD Sabine – visite guidée.

Liste de souscriptions en faveur
de la grève des fileuses

Liste n° 5

Aux stations de publication des Vaches Noires (Mairie) C^{te} de Ganges - Bessac

Monsieur Bouffette	0,25	Forrier	1
Monsieur Guie	1	Maurice	0,30
Messire	0,25	Robertine Jume	0,25
Cabanis	0,50	Emilie Jume	0,50
Armand	0,25	Yvelitte Jume	0,25
Emmy	0,25	Alphonse Jume	0,50
Renard	0,25	Antoine Jume	0,50
Chesson	0,50	Augustin Cathignol	0,50
Cuzat	50	Carade Emilie	0,75
Combarois	0,25	Mme Marie Bessac	0,50
Lié	0,50	Antoinette	0,15
		Marguerite	0,50

der les ouvrières en grève. Très rapidement des caisses de secours sont créées. Les dons affluent, des listes de souscription sont dressées⁶⁹. Des concerts sont organisés pour alimenter ces caisses, des soupes sont distribuées, une véritable solidarité se met en place, y compris au sein des conseils municipaux. Celui d'Anduze vote ainsi 1 000 francs d'aide à la caisse de secours du comité.

Le mouvement se structure et s'unifie

Le 13 décembre, à Ganges, a lieu le premier congrès des grévistes de toute la région dont les déléguées représentent 2780 fileuses. Les ouvrières demandent à ce qu'il y ait un délégué homme et le plus de déléguées femmes possible par syndicat et par comité. La lecture du procès verbal de la séance⁷⁰, nous apprend ainsi que les déléguées de Saint-

69 - Archives communales de Ganges - 7 F 6, listes de souscription (vues 49/180 et suivantes).

70 - Archives communales de Ganges - 7 F 6, congrès régional des fi-

Hippolyte-du-Fort sont Louise Viala et Ernestine Algulhon, supplées par deux assesseurs, Paul Ménard et Paul Mangin ; tandis que Lucie Argeliès et Herminie Maurel représentent Cros, sans délégué.

Il est à remarquer aussi que la composition du bureau formé à l'ouverture de la séance est exclusivement masculine : Jules Caudoux président, Vieljus et Maurin assesseurs et Paul Auzillon secrétaire. Tout comme les propositions qui sont exposées par « le camarade Brunel assesseur des déléguées d'Alais », ou « le camarade Auzillon, président du comité de Ganges ». Presque 800 fileuses sont présentes et pourtant, nulle trace d'une intervention féminine.

Lors de ce congrès, à la demande du Président, l'unification des revendications a été adoptée sur les bases suivantes :

- augmentation de cinquante centimes par jour ;
- suppression des amendes et des retenues pour épreuves ;
- reconnaissance du syndicat ;
- aucun renvoi n'aura lieu pour faits de grève⁷¹.

Concernant l'organisation des comités locaux, il a été décidé que chaque comité gardera sa complète liberté d'action. Chaque comité de grève portera ses revendications devant le juge de paix, ce que le comité de Ganges fera le 16 décembre⁷². Le comité d'Alès est chargé de centraliser tous les résultats des communes en grève et toutes les localités en grève sont incitées à ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu la concession la plus élevée approuvée par la majorité des grévistes.

À la fin de la séance, le Congrès s'associant aux déléguées d'Anduze, demande au Ministre du travail de « *prendre leur intérêt en conséquence sans gréver le budget* »⁷³ et l'engagent à reverser les primes que les filateurs ne toucheront pas pen-

leuses, procès verbal de la séance du 13 décembre 1906 (vue 48/180).

71 - *L'Humanité*, n° 974, 17 décembre 1906.

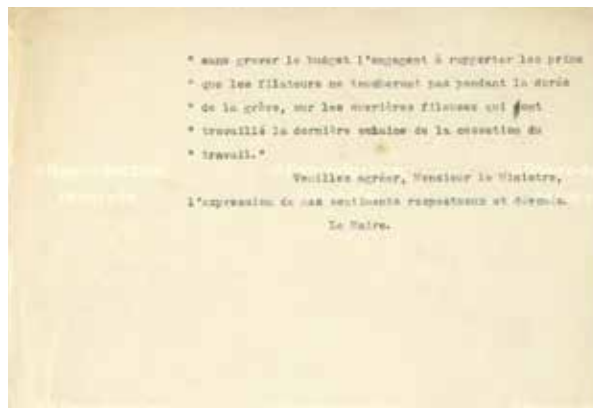
72 - Archives communales de Ganges - 7 F 6, lettre du juge de paix au maire, 17 décembre (vues 13-14/180) et lettre (brouillon) des déléguées, 16 décembre 1906 (vu 37/180).

73 - *L'Éclair* du 14 décembre 1906.

Congrès régional des Filieuses
Procès verbal
de la séance du 13^{ème} 1956.

La séance est ouverte à 1 heure dans la salle
de la mairie. Le Bureau est ainsi formé
Président. Julien Caradec et Adolphe
Vieljeux et Maurin Paul. Secrétaire Angélique.
Sont représentées au congrès les filieuses
d'Ardevicq : déléguées M^{lle} Stéphanie Guiraud, Monique
Marguerite Bastien Adolphe : M^{lle} Vieljeux
Cornac : M^{lle} Gabrielle Carac
Genervac M^{lle} Louise Combaleux
Alais M^{lle} Chère Doux Lucie Cormon
Adolphe M^{lle} Julien Caradec et Brundley
St Hippolyte sur fort : M^{lle} Louise Trach, Ernestine
Angélique Adolphe : Paul Viret Paul Morris
Cros : Lucie Angélique, Hermine Morel.
St Just et Merveilles : M^{lle} Mathilde Rouch, Marguerite
Monard, Rosa Bracie, Clotilde Amourin
St Laurent le Minier : M^{lle} Victoire Maurin M^{lle}
Cécile Jeanne, Adolphe Bonnaparte
Albert Bourg Gabriel.
Laroque M^{lle} Albine Bourcier M^{lle} Mathilde Caradec
Hermine Carac, Maria Garbort, Adolphe
J. Durand et Gabriel Suzanne
Ganges M^{lle} Bonastier Guy, Marie Olivier
Hermine Carac, Adolphe M^{lle} Angélique
Alais
Ces déléguées représentent 2780 fileuses en grève

Formation du bureau du congrès du 13 décembre.
« Ces déléguées représentent 2 780 fileuses en grève ».
Arch. com. Ganges - 7 F 6, vue 48.



*Courrier du maire de Ganges au Ministre du Travail
René Viviani, en date 15/12/1906 transmettant les demandes
des grévistes validées par leur congrès.*

Arch. com. de Ganges 7 F 6, vue 11.

dant toute la durée de la grève, « *aux fileuses qui ont travaillé la dernière semaine de la cessation de travail* ». Enfin il a été décidé d'organiser une Fédération nationale des fileuses.

Devant la détermination des grévistes soutenues par les syndicats d'ouvriers, les esprits s'échauffent quelque peu. Certains filateurs des environs de Ganges décident d'ouvrir leurs ateliers. Craignant des troubles potentiels, le Maire de Saint-Bauzille demande l'intervention de la gendarmerie⁷⁴. À Durfort, les déléguées se rendent à la filature de M. Ducros pour s'assurer de l'arrêt des ateliers. M. Ducros fils prend peur et les menace avec son revolver⁷⁵.

À Saint-Hippolyte-du-Fort, devant l'ampleur du mouvement, Messieurs Rocher abandonnent les deux filatures qu'ils louent pour ne faire fonctionner que les deux leur appartenant avec les quelques ouvrières qui ne font pas encore grève. Une rumeur qui ne va pas dans le sens de l'apaisement circule. Il s'agirait de l'arrivée de fileuses italiennes pour briser la grève, comme cela avait été fait en 1904 lors de la grève en Isère. Le comité envoie des piquets de grève à la gare de Nîmes à chaque arrivée de train pour empêcher les fileuses de descendre⁷⁶. Dans chaque commune, des réunions publiques avec débats sont organisées. Les ouvrières défilent dans les rues, drapeaux déployés, en chantant leurs revendications. Léopold Bresson leur écrit même une chanson chantée sur l'air de *L'internationale*. Intitulé *La Pièce Ronde*⁷⁷, ce chant commence ainsi :

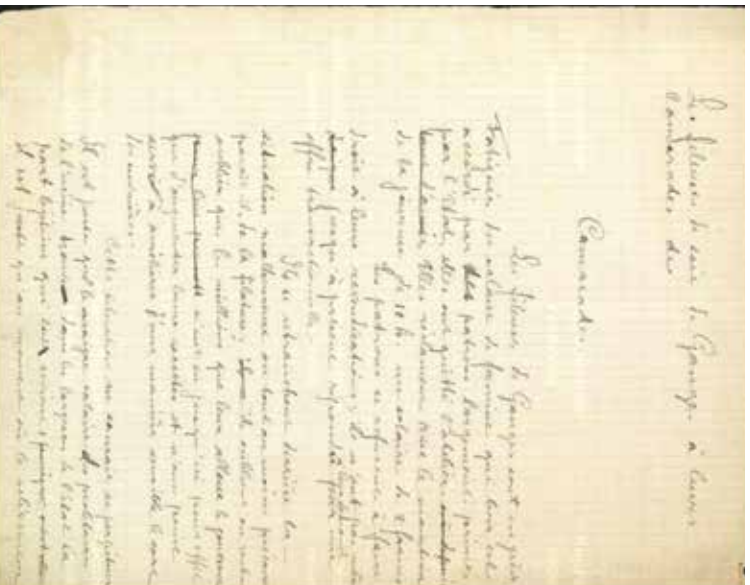
*Hardi ! Les Ouvrières Fileuses
Contre les loups privilégiés
Soutenues par la bonne Gueuse
Il va falloir les défier
Continuons la grève*

74 - *Le Petit Méridional* du 17 décembre 1906.

75 - *Le Petit Méridional* du 18 décembre 1906.

76 - Musée de la soie Saint-Hippolyte-du-Fort - ARNAUD Sabine – visite guidée.

77 - Archives communales de Ganges - 7 F 6, chanson manuscrite de Léopold Bresson (vues 176-177/180). Reproduction en annexe.



Les fileuses de soie de Ganges à leurs camarades de ...

Camarades,

Les fileuses de Ganges sont en grève.

Fatiguées du salaire de famine qui leur est accordé par des patrons largement primés par l'État, elles ont quitté l'atelier ~~où depuis tant d'années~~. Elles réclament avec le maintien de la journée de 10 h un salaire de 2 francs.

Les patrons se refusent à faire droit à leurs revendications ; ils n'ont pas même daigné jusqu'à présent répondre à leur demande par une offre transactionnelle.

Ils se retranchent derrière la situation malheureuse ou tout au moins précaire, paraît-il, de la filature ; ils oublient ou veulent oublier que les millions que leur alloue le gouvernement ~~pour leurs promesses~~ n'ont eu jusqu'ici pour effet que d'augmenter leurs recettes et n'ont pas servi à améliorer d'une manière sensible le sort des ouvrières.

Cette situation ne saurait se perpétuer.

Il est juste que le maigre salaire des prolétaires de l'usine trouve dans les largesses de l'État la part légitime qui lui revient, ~~puisque c'est elle~~. Il est juste qu'au moment où le relèvement

Appel des grévistes de Ganges aux fileuses de la région - décembre 1906.

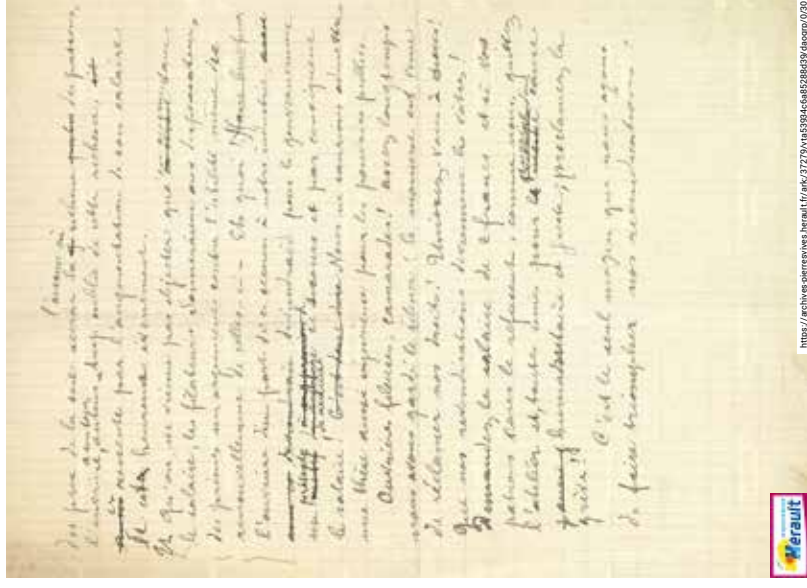
Arch. com. de Ganges - 7 F 6, vues 29 & 30.

des prix de la soie accroît l'aisance où *[sic]* la richesse du patron, l'ouvrière à son tour, auteur trop oublié de cette richesse, ressent le par l'augmentation de son salaire cet heureux événement.

Et qu'on ne vienne pas objecter qu'en augmentant le salaire les filateurs donneraient aux dispensateurs des primes un argument contre l'utilité même du renouvellement de celles-ci. Eh quoi ! Faire bénéficier l'ouvrière d'une part de ce secours à notre industrie deviendrait pour le gouvernement un prétexte de réduire ce secours et par conséquent le salaire ! Nous ne saurions admettre cette thèse aussi injurieuse pour les pouvoirs publics.

Ouvrières fileuses, camarades ! Assez longtemps nous avons gardé le silence ! Le moment est venu de réclamer nos droits ! Unissez-vous à nous ! Que nos revendications deviennent les vôtres, demandez un salaire de 2 francs et si vos patrons vous le refusent, comme nous, quittez l'atelier et toutes unies pour le progrès d'une cause humanitaire et juste, proclamez la grève.

C'est le seul moyen de faire triompher nos revendications !



Négociations

La liberté d'action de chaque comité local favorise les disparités dans les revendications, multiplie les médiateurs avec des négociations séparées ce qui à terme fractionnera et désorganisera le mouvement.

Les juges de paix de chaque commune convoquent patrons et ouvrières avec plus ou moins de succès, afin de trouver une solution au conflit.

À Alès les filateurs ne se présentent pas et maintiennent le salaire à 1,50 franc, malgré la présence au côté des fileuses du député Marius Devèze. À Ganges, les patrons refusent de participer à la dernière séance de conciliation prévue le 17 décembre au motif que « *la grève étant générale dans les Cévennes, ils ne pouvaient à eux seuls, dénouer le différend⁷⁸* ». Le comité de grève décide alors de les rencontrer un par un pour leur demander s'ils maintenaient leur proposition à 1,60 franc. Les filateurs confirment leur proposition, que le comité soumet par référendum à toutes les grévistes. Le résultat de ce référendum est sans appel, sur 617 suffrages exprimés, le non l'emporte avec 402 voix.

À Saint-Hippolyte, les négociations sont menées par M. Baumier-Gay, qui déjà avait assuré la médiation en 1895. Soutenues par le député Ulysse Pastre et leur maire Léopold Martin, les ouvrières cigaloises ne cèdent rien. À la majorité des voix, la grève se poursuit.

Devant cette situation de blocage, le député Devèze a déposé au Parlement un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 100 000 francs à distribuer aux fileuses. L'urgence a été déclarée, le projet est renvoyé à la commission budget

Fin du conflit

Le temps passe, les négociations n'aboutissent pas, les grévistes se lassent, n'étant plus payées la misère gagne malgré les caisses de secours et la solidarité ouvrière, des pres-

78 - *Le Petit Méridional* du 17 décembre 1906.

sions s'exercent sur les ouvrières pour que le mouvement cesse. Finalement, l'augmentation journalière demandée se limite à 10 centimes pour toutes les fileuses, mais chaque comité de grève essaie d'obtenir le compromis le plus avantageux. La désillusion est immense.

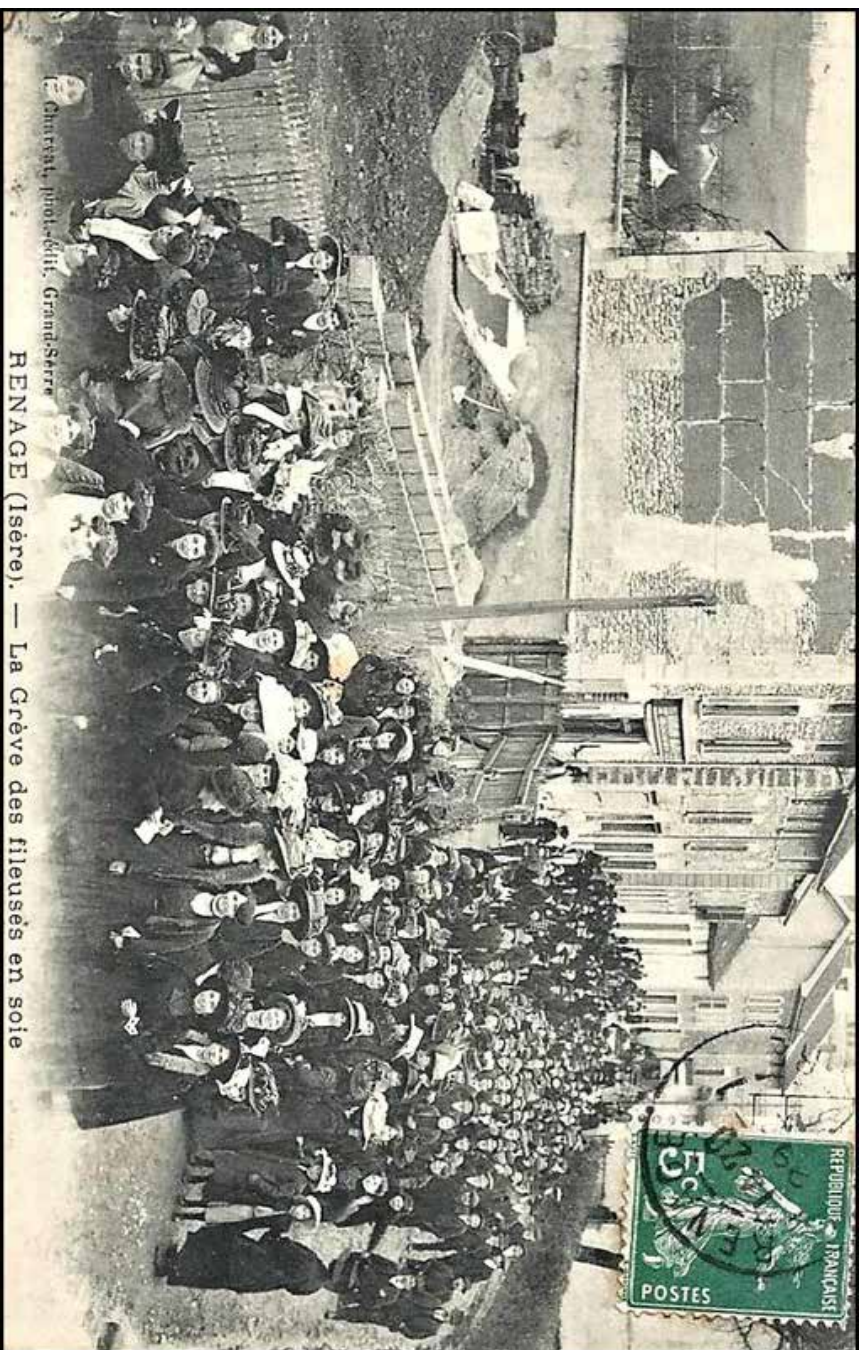
À Ganges la grève est officiellement terminée le 31 décembre suite à l'entente établie sur la base de 1,60 franc par jour. Les fileuses reprennent le chemin des ateliers dès le 3 janvier 1907. Ailleurs, la fin du conflit est plus difficile et la reprise ne se fait pas sans heurts. Des actes d'intimidation à l'encontre des fileuses qui retournent à l'atelier sont dénoncés par les patrons et dans la presse qui opposent le droit au travail des ouvrières⁷⁹.

À Saint-Hippolyte les fileuses ont voté le 16 décembre pour la poursuite de la grève avec 219 pour et 2 contre. Mais une polémique s'installe, le comité est accusé d'avoir faussé le résultat. Le Cercle cantonal politise l'affaire, un grand nombre de fileuses se retirent et s'abstiennent lors du nouveau référendum du 26 décembre. Malgré une majorité de voix pour la poursuite, les fileuses reprennent le travail sans obtenir autre chose que l'augmentation de salaire de 10 centimes. Le comité de grève soutient dans une lettre ouverte, que sans l'intervention du Cercle cantonal auprès des fileuses, les ouvrières auraient obtenu comme à Alès les soins médicaux et pharmaceutiques gratuits⁸⁰. Certains comités comme celui d'Alès, obtiennent également l'assurance qu'il n'y aura aucun renvoi pour faits de grèves ou encore le versement du produit des amendes aux syndicats de secours mutuels. Une misère en regard des espoirs soulevés au début de la grève.

Que de lutte ! Que de souffrance pour si peu !

79 - *Le Petit Republicain du Midi* du 6 janvier 1907.

80 - *L'Éclair* du 13 janvier 1907.



En Isère aussi les fileuses en grève manifestent - vers 1904 - genebasset.canalblog, op. cit.

La création de syndicats

Aussi même si les ouvrières ont repris le chemin des ateliers, la lutte ouvrière n'en est pas pour autant terminée. L'organisation du mouvement syndical est en marche. À la suite du mouvement et avec l'aide de la CGT, 8 syndicats d'ouvrières fileuses sont créés et regroupés. L'*Union régionale des syndicats des fileuses de soie en Cévennes* composée de 2000 membres est née. Saint-Hippolyte-du-Fort est le siège de cette Union présidée par Madame Agulhon, fileuse cigaloise⁸¹.

Les années suivantes sont émaillées de multiples mouvements de grèves très localisés, dans un contexte de difficultés de l'économie locale de la soie.

Un nouveau congrès se tient le 1^{er} mars 1908 à Saint-Hippolyte. Y participent 150 déléguées du Gard, de l'Hérault et de l'Ardèche. L'assemblée est composée de plus de 1 500 ouvrières fileuses. Au cours de ce congrès, les fileuses revendiquent le salaire journalier à 2 francs et la journée de 8 h, de plus « *étant donné que les femmes travailleuses ne peuvent séparer leurs intérêts les unes des autres, les fileuses présentes au Congrès, votent le principe de la création des déléguées ouvrières*⁸² ».



À force de persévérance, le premier mai 1907, Rachel Cabane crée la Caisse de chômage et de secours pour les fileuses, *la Prolétarienne*. Cette caisse est alimentée par la cotisation de ses membres (15 centimes par mois), des subventions municipales, des dons individuels et des subventions des pouvoirs publics.⁸³ Grâce à ce dispositif, les frais médicaux, de maternité sont pris en charge pour les plus précaires et une aide est allouée en cas de chômage.

81 - Archives municipales de Saint-Hippolyte-du-Fort, en cours de classement - Tableau des filatures de Saint-Hippolyte-du-Fort.

82 - *Midi Rouge*, bulletin n°29, juin 2017.

83 - Archives municipales de Saint-Hippolyte-du-Fort, en cours de classement - Tableau des filatures de Saint-Hippolyte-du-Fort.

En 1909, toujours soutenues par les députés du Gard, les ouvrières obtiennent un rendez-vous à la Chambre des Députés pour défendre leurs revendications. Un groupe de 12 déléguées est désigné pour aller à Paris ; font partie de cette délégation Rachel Cabane, mesdames Bordarier, Rozier, Brès, Manin et Rossel. Monsieur Greffeuille les accompagne en tant que mandataire de l'Union régionale⁸⁴. Elles sont reçues et entendues par la commission des affaires sociales et familiales. Leur audition n'aura pas été vaine, elles obtiendront des avancées significatives. Les lois votées entre 1909 et 1910 verront une grande partie de leurs revendications aboutir. A savoir ⁸⁵ :

- La réduction du temps de travail journalier à 8 h.
- La garantie d'un salaire fixe non ponctionné sauf pour la caisse de secours.
- La semaine dite « anglaise » (repos le samedi après-midi et le dimanche).
- La participation des patrons au financement de la Caisse de secours à hauteur de 5 %.
- La prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques par la caisse de secours
- Le droit à un congé maternité de 4 semaines avec 65 % du salaire.
- Mise en place de contrôles inopinés des ateliers.

Les conditions de travail au sein même des ateliers seront également améliorées avec des pauses réglementées, la mise en place d'une véritable cantine et de meilleures conditions d'hébergement.

84 - Archives privées Claude Anselme. La photo de Rachel Cabane vient aussi de ses archives familiales.

85 - Musée de la soie de Saint-Hippolyte-du-Fort – ARNAUD Sabine - visite guidée

Oublieuse mémoire⁸⁶

Au fil du temps, ces évènements se sont estompés, jusqu'à l'oubli. Lorsqu'on évoque ce salariat avec d'anciennes ouvrières, il est vécu comme une période privilégiée dont les désagréments disparaissent comme corrodés par l'action du temps sur les mémoires : « D'aller à la filature, c'était des vacances pour moi ». Ces paroles illustrent une imagerie traditionnelle, mêlant la période de jeunesse à l'idéalisation du passé, qui semble puiser sa logique dans ce que l'on pourrait appeler « l'idéologie de la soie en Cévennes »⁸⁷.

Qu'en penseraient-elles, celles qui ont subi les pires conditions et qui ont lutté avec tant d'énergie pour obtenir le droit de travailler pour un salaire suffisant pour les nourrir ?

Sylvie Carteirac-Crégut



86 - MAJASTRE J.O., « Oublieuse mémoire », *Le monde Alpin et Rhodanien*, N°1-4, 1982.

87 - BAZIN Luc, *Femmes Cévenoles...*, *op. cit.*

ANNEXES

Las tirairetas – Les jeunes fileuses (Alès)

*La campaneta a pas pus lèu sonat
Las tirairetas son en tren de dintrar*

*Son pas pus lèu dedins
Barran lo magasin
Son pas pus lèu en plaça
Que pòdon pas parlar
Fan la grimacha.*

La pus joineta se n'a pres sens façon

Son escobeta per batre sei cocons

Aicí fau pas parlar, s'amusar a blagar

*Fau faire son obratge
E restar tot lo jorn coma d'imatges.*

Quand ven 8 oras lo matin e lo ser

Las tirairetas son per los escaliers

Pican de pès, de mans,

*Esperan los galants
Qual sap çò que vòu dire
que siáguen pas venguts per nos faire
rire ?*

Dès que la petite cloche sonne
Les dévideuses commencent à
rentrer.

Dès qu'elles sont rentrées
Elles ferment leur clapet,
Dès qu'elles sont à leur poste
Elles ne doivent plus parler.
Elles font la grimace (triste
mine).

La plus jeune a saisi sans at-
tendre

Son petit balai pour battre ses
cocons

Ici on ne parle pas, on n'a pas le
droit de discuter

Il faut faire son travail
Et être, toute la journée, sages
comme des images.

Quand viennent 8 heures, le
matin et le soir

Les dévideuses sont dans les
escaliers,

Elles tapent des pieds, des
mains,

Elles attendent leurs soupirants,
Dieu sait pourquoi,
Ils ne sont pas là pour nous
faire rire?

<http://gerard-verhoest.com/chanson.htm>.

Las fielairas - Les fileuses

Cette chanson, recueillie par Emmanuel Solleville¹ est considérée comme un chant de travail. L'auteur nous explique qu'il était entonné par les fileurs et fileuses lors des veillées, des groupes de chanteurs se répondant en chantant un couplet chacun leur tour. Emmanuel Solleville considère que ce chant est de modalité grégorienne, datant *a minima* du XVI^e siècle.

<i>Abal, à la ribièro I a'no ritcho maisoun Dedins soun tres filairos Que filoun tout lou joun L'uno s'apèlo Jano, E l'autro Marioun L'autro s'apèlo Clèro Esclairo netz e joun Sa maire la penjeno D'un penje d'argentoun E soun paire la cofo D'uno auno galoun Quora se mirava Dins l'aiga de la font Un auçelon se pausa Per lo far un orason Lou fil del rei passabo, La troubado à la fount - Digas bèlo filairos Aco's bous Janetoun ? - Nani ma sur ainado S'apelo d'aquel noun Se cercas uno amigo Dintras dins la maisoun</i>	Là-bas vers la rivière, Il y a une riche maison. Dedans sont trois fileuses Qui filent tout le jour. Une s'appelle Jeanne Et l'autre Marion, L'autre s'appelle Claire, Elle éclaire nuit et jour. Sa mère la peigne Avec un peigne d'argent, Et son père la coiffe D'une aune de galon. Quand elle se mire Dans l'eau de la fontaine, Un oiselet s'y pose Pour lui dire une oraison. Le fils du roi passait, Il l'a trouvée à la fontaine, - Dites, belle fileuse, Est-ce vous Janetoun ? - Non, c'est ma sœur aînée Qui s'appelle de ce nom. Si vous cherchez une amie, Entrez dans la maison.
---	--

1 - SOLLEVILLE Emmanuel, *Chants populaires du Bas-Quercy*, Paris, 1889.

Original autographe de la chanson de Léopold Bresson

Arch. com. de Ganges - 7 F 6, vues 176-177.

Chant des fileuses grevistes

1^{er} Couplet

Hardi! les ouvrières fileuses
Contre les loups privilégiés!
Soutenus par la bonne Justice
Il va falloir les défaire
Contenuses toujours la grève,
Marchons bien la main dans la main,
Que notre demande soit brève,
Aux ennemis du genre humain,

Refrain

Vingt centimes par heure
N'est pas exorbitant!
Qui donc paie les fileuses?
C'est le gouvernement!

} bis

2^e Couplet

Ils ne vivent que divisés
Et ne travaillent totalement
Se ceux qui toujours dans la foule
Vivent misérablement
Qui leur paie des automobiles
Qui leur fait bâtir des châteaux
C'est nous les fileuses dociles
Nous qui n'avons le vil troupeau

Refrain

3^e Couplet

Où nous voulons la piec ronde
Creut le gougeon avec fer
Car plus le mine est profonde
Plus l'on cherche à nous affamer
Plus de poids, injures
Sauf nous faire respecter
Nous sommes des braves fileuses
Les patrons des mal embouchés.

Léopold Bresson